

Perturbateurs endocriniens et substances préoccupantes

Synthèse de l'enquête auprès des Villes-Santé et recueil d'actions



Juin 2024

- Version public -

Table des matières

Ressources du RfVS sur les perturbateurs endocriniens.....	4
Synthèse des résultats de l'enquête auprès des Villes-Santé.....	6
Recueil d'actions de Villes-Santé	10
Angers	11
Besançon.....	16
Bordeaux.....	17
Bordeaux Métropole.....	18
Châteauroux Métropole	19
Evry-Courcouronnes.....	21
Fiche action 1 - Modification de la vaisselle dans les offices de restauration et EAJE.....	22
Fiche action 2 - Création du Guide Bâtiment/santé.....	24
Fiche action 3 - Passage à l'entretien ménager écologique en régie	26
Fontenay-sous-Bois.....	28
Le Grand Chalon Agglomération	31
Grenoble	32
La Rochelle.....	35
Fiche action 1 – Atelier maison saine.....	36
Fiche action 2 – Parcours santé environnement 1, 2, 3 santé « Nos produits à la loupe »	37
Lille.....	38
Fiche Action - Mise en œuvre opérationnelle du plan d'actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens.....	38
Limoges	42
Lyon	43
Fiche action -Étude exploratoire des perfluorés dans les établissements accueillant un public vulnérable	44
Marseille	46
Montpellier	47
Fiche action - Semaine de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens « Ma Santé au Quotidien – Les perturbateurs endocriniens dans mon habitat : comment agir ? »	48
Nantes	52
Fiche action 1 - Lutte contre les PE à la direction petite enfance.....	53
Fiche action 2 - Information / sensibilisation en interne sur les perturbateurs endocriniens	55
Nice.....	57
Paris.....	58

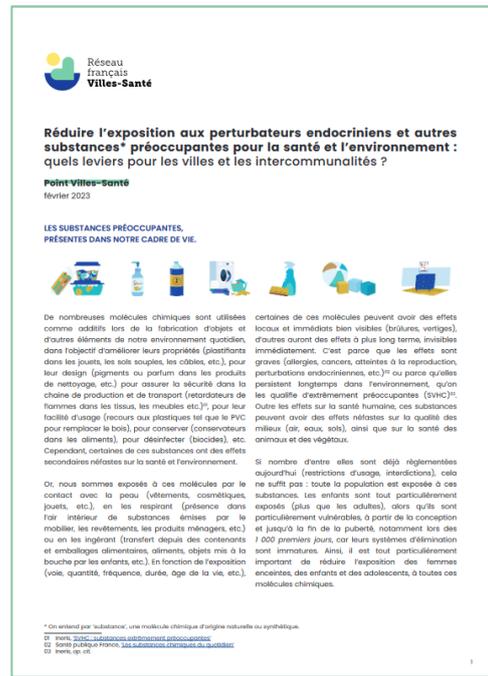
Fiche action - Programme de formation continue en santé environnementale des professionnels de la santé et de la petite enfance contenant un volet sur les perturbateurs endocriniens.....	59
Poitiers	62
Fiche action 1 - Intégration des critères Santé Environnement dans les achats publics.....	63
Fiche action 2 - Sensibilisation aux perturbateurs endocriniens en Petite Enfance.....	66
Roanne.....	69
Fiche action - QAI - Espaces verts - Marchés publics - Sites et sols pollués	69
Roubaix	71
Saint-Brieuc	72
Fiche action - Qualité de l'air intérieur « Chez moi, je dis stop aux polluants »	72
Strasbourg	75
Fiche action 1 - Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans la restauration scolaire.....	76
Fiche Action 2 - Lutter contre les micropolluants à la source : inciter le grand public à changer ses pratiques.....	78
Fiche action 3 - Ateliers zéro déchets - Changeons les règles !	81
Fiche action 4 - Ordonnance verte	85
Fiche action 5 - Actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans le cadre du CLS III de l'Eurométropole	88
Valence.....	90
Vandœuvre-lès-Nancy	91

Ressources du RfVS sur les perturbateurs endocriniens

📄 Synthèse sur les perturbateurs endocriniens

Le Réseau français Villes-Santé a publié un Point Villes-Santé « [Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens et autres substances préoccupantes pour la santé et l'environnement : quels leviers pour les villes et les intercommunalités ?](#) », en février 2023.

Cette synthèse de 12 pages est destinée aux villes et intercommunalités. Elle vise à informer et sensibiliser les élus et agents les moins au fait des enjeux de santé liés au risque chimique et à illustrer les leviers d'actions avec des exemples concrets.



📄 Groupe de travail sur les « Perturbateurs endocriniens »

Le Réseau français Villes-Santé, la Ville de Paris et la Ville de Strasbourg co-portent un groupe de travail sur les perturbateurs endocriniens. Depuis 2020, les Villes-Santé se réunissent pour échanger sur de nombreux sujets relatifs aux PE. Les facteurs et les sources d'expositions sont nombreuses. Lors de ces réunions de nombreuses thématiques ont donc été abordées : alimentation, sensibilisation du grand public, marchés publics, eau usée et potable, etc. Les comptes-rendus des réunions sont disponibles dans [l'espace réservé du site internet](#) (accès restreint aux membres du RfVS¹⁾).

📄 Ville-à-Villes

Le « Ville-à-Villes » est un service du RfVS réservé aux Villes-Santé. Afin de favoriser le partage d'expériences et la remontée d'actions terrains, le RfVS permet à chaque Ville-Santé de partager son ou ses interrogation(s) sur un sujet précis avec les autres Villes-Santé. La question est diffusée par email à tous les membres du RfVS. Les réponses sont compilées dans une synthèse mise en ligne sur l'espace réservé du site internet.

Plusieurs ville-à-villes terminés ont évoqué le sujet des PE ou plus largement des substances chimiques dangereuses :

- Septembre 2022 : Carrosserie et réglementation du RSD (art.63)

¹ Pour récupérer vos identifiants, rapprochez-vous du secrétariat du RfVS.

- Juin 2022 : Clause santé-environnement marchés publics
- Décembre 2021 : Emanations de sulfure d'hydrogène ou hydrogène sulfuré (H₂S)
- Juin 2021 : Qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches
- Avril 2021 : Qualité de l'eau et perturbateurs endocriniens
- Janvier 2021 : Données santé environnement
- Juillet 2020 : Marché des couches jetables
- Mai 2020 : Consommation protoxyde d'azote
- Avril 2020 : Thématique Qualité de l'Air Intérieur et Santé (produits de nettoyages)
- Février 2019 : Qualité de l'air dans les crèches
- Mars 2018 : Produits d'entretien des établissements accueillant des jeunes enfants
- Novembre 2017 : Terrains synthétiques

Les membres peuvent retrouver les ville-à-villes en cours et terminés sur l'espace réservé du site internet : villes-sante.com.

Synthèse des résultats de l'enquête auprès des Villes-Santé

Le Réseau français Villes-Santé lancé une enquête et un recueil d'actions auprès de ses membres. L'enquête porte de manière générale sur l'organisation et les leviers des Villes-Santé pour lutter contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Les membres ont été sollicités entre le 08 décembre 2023 et le 23 mars 2024. Plusieurs élus et/ou techniciens d'une même collectivité pouvaient répondre à l'enquête. Quinze Villes et une intercommunalité ont répondu à cette enquête : Besançon, Evry-Courcouronnes, Fontenay-sous-Bois, Le Grand Chalon Agglomération, La Rochelle, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Paris, Poitiers, Roanne, Saint-Brieuc, Strasbourg et Vandœuvre-lès-Nancy.

Inscription de la thématique dans des documents-cadre des villes et intercommunalités

La majorité des Villes-Santé répondantes, ainsi que d'autres membres du RfVS, sont signataires de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens » du Réseau Environnement Santé (Besançon, Bordeaux, Châteauroux, Evry-Courcouronnes, Fontenay-sous-Bois, Grenoble, La Rochelle, Limoges, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Strasbourg, Vandoeuvre, etc.).

Certaines Villes-Santé ont formalisé un plan d'action contre les PE, structurant les actions menées par différents services : Besançon, Evry-Courcouronnes, Grenoble, La Rochelle, Lille, Lyon, Montpellier, Nantes, Poitiers, Strasbourg et Valence. Les objectifs de ces plans d'actions contre les PE sont les suivants :

- restreindre, puis à terme éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides,
- réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens (alimentation, jouets, fournitures, etc.),
- informer le grand public et les professionnels,
- mener des actions de sensibilisation,
- faire évoluer les pratiques d'achat des collectivités.

Des collectivités ont fait le choix d'intégrer les PE dans des plans plus larges. Par exemple, le Plan Parisien de Santé-Environnement contribue directement à une démarche d'ensemble visant à l'élimination des PE dans les différents environnements de vie. A Nantes, la lutte contre les PE a été intégrée au Plan Local d'actions sur la santé environnementale (PLASE), et c'est lors d'une instance du PLASE que le plan d'action de la charte VTSPE a été validé. Concernant l'agglomération du Grand Chalon, les PE sont intégrés dans le schéma directeur de la petite enfance 2022-2026.

Plus largement, les PE font l'objet de fiches-actions de nombreux Contrats locaux de santé (CLS) des Villes-Santé (Lyon, Montpellier, Poitiers, Strasbourg, etc.). Par exemple, Montpellier pilote le volet santé environnementale du CLS qui consiste à développer un environnement favorable à la santé. Elle est notamment en charge de développer un programme d'actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens, assurant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des initiatives entreprises. A Poitiers, une chargée de mission coordonne l'axe santé environnementale du Contrat Local de Santé, qui comprend la thématique des PE.

Financement

Certaines Villes-Santé obtiennent des financements pour des actions visant à réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens par certaines institutions, et dans certains cas lorsqu'elles répondent à un appel à projet : l'Agence régionale de santé (ARS) notamment via le Plan régional santé-environnement (PRSE), la Direction régionale et interdépartementale de l'Environnement, de l'Aménagement et des Transports d'Île-de-France (DRIEAT), la Caisse Primaire Assurance Maladie (CPAM), la Mutualité Française, la Caisse d'allocations familiales (CAF), l'Institut National du Cancer (Inca), l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME), etc. Néanmoins, dans la majorité des Villes-Santé, le financement des actions est compliqué et les fonds sont issus des fonds propres au budget de la collectivité.

Gouvernance et organisation des services

Dans la majorité des Villes-Santé, il n'y a pas de chargé de mission dédié aux PE à temps plein. De plus, dans certaines Villes-Santé il n'y a pas d'instance de travail et/ou de pilotage sur les PE, alors que les actions de réduction de l'exposition aux PE sont pilotées par divers services (santé, bâtiment, petite enfance, etc.).

Dans quelques Villes-Santé, une gouvernance dédiée a été mise en place : comité de pilotage composé d'élus et de techniciens se réunissant tous les semestres, comité technique se réunissant tous les trimestres, rencontres avec les directions concernées pour suivre l'avancée des actions, etc. Par exemple, dans la Ville de Lyon, un copilotage technico-politique (Cotech) « perturbateurs endocriniens » a été créé en 2022 pour produire leur premier plan d'action sur le sujet.

Les actions sont chacune pilotée par une direction (ou un service) référente, qui peut être : la Direction Santé Publique et Environnementale (ou SCHS, ou service santé-environnement), la Direction de la Transition écologique, le Secrétariat général à la ville en transition, la Direction de la petite enfance, la Direction Jeunesse, la mission Contrat Local de santé, la Direction des achats et des finances (actions pour rendre la commande publique plus responsable), etc.

Plusieurs services ou directions sont alors impliqués dans le co-pilotage de ces actions : Enfance, Petite enfance, Entretien ménager, Sport, Énergie, Santé-handicap, Santé-Environnement, Achats publics, Éducation, Gestion technique des bâtiments, Construction, Espaces Verts, Vie au travail, Médecine professionnelle, etc. Dans certains cas, ces différents services forment des groupes de travail techniques de lutte contre les PE.

Participation des habitants

Les Villes-Santé essaient d'informer voire de faire participer les citoyens et les acteurs locaux de différentes façons. De manière assez générale, les Villes-Santé communiquent via le site internet de la ville, via des publications sur les réseaux sociaux, via des stands d'information ou encore via une plateforme de participation citoyenne. De plus, dans certaines Villes-Santé, les habitants et les acteurs locaux ont été associés en amont dans la définition du CLS, qui a permis de retenir le plan d'action PE parmi les priorités.

Démarches d'information

Certaines Villes-Santé mettent en place des formations en interne, ciblées pour les agents, afin de monter en compétence et diffuser la connaissance sur l'enjeu des PE.

Dans certaines Villes-Santé, des actions d'information et de sensibilisation visent également directement la population : port de bracelet en silicone dans le cadre d'une démarche d'adoption des gestes protecteurs au quotidien, distribution de paniers de légumes aux femmes enceintes, remise de documents de sensibilisation et de kits comprenant des produits exemplaires aux parents des enfants inscrits dans les établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE), distribution de gourde en inox, participation à une semaine de sensibilisation (ex : « la semaine de la parentalité »), participation aux journées pédagogiques, participation à un évènement annuel à destination du grand public, participation à des ateliers, etc. Le sujet des PE est souvent abordé au cours de thèmes plus généraux traitant de santé environnementale comme l'alimentation ou la qualité de l'air intérieur. Lors de la mise en place de projet, les acteurs locaux, les partenaires associatifs et hospitaliers, sont mobilisés sur la base du volontariat.

Leviers

Il existe de nombreux leviers facilitants pour agir sur les PE au niveau local :

- le portage par un élu et l'affirmation d'une volonté politique, par exemple via la signature de la charte VTSPE du RES ;
- un engagement inscrit dans la durée, qui peut s'inscrire via le CLS, dans un plan d'action, ou des politiques publiques au long cours ;
- une mobilisation de différents partenaires sur le sujet ;
- des directions engagées ;
- la mise en place d'actions faisables et concrètes à l'échelle locale (*Do It Yourself*, « recettes de grand-mère ») ;
- un accompagnement et un financement adapté ;
- le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) ;
- une prise de conscience collective de l'impact et des enjeux environnementaux sur la santé ;
- la transmission de messages facilités par des interventions culturelles (pièce de théâtre) ;
- la formation et sensibilisation des professionnels.

Freins

Les Villes-Santé rencontrent certaines difficultés pour agir sur la thématiques des PE. Pour agir, il faut réussir à convaincre les élus et la population, dans l'objectif d'observer un changement de comportement de la population. Mais pour cela, il faut sensibiliser les citoyens, ce qui est difficile dans certains cas (sensibiliser, faire prendre conscience des enjeux tout en faisant passer un message non anxiogène).

Il faut également avoir un financement et un personnel dédié à cette thématique, ce à quoi s'ajoute une difficulté d'accès à l'expertise. Ce sujet complexe et émergent est transversal et nécessite une priorisation pour agir concrètement. Concernant spécifiquement les marchés publics, l'observation du développement des alternatives faciles à mettre en place, sans PE et accessibles à tous demande un temps de travail important.

La Stratégie nationale sur les perturbateurs endocriniens 2

Certaines Villes-Santé n'avaient pas connaissance de la Stratégie Nationale contre les Perturbateurs Endocriniens 2 (SNPE2). Cependant, lorsqu'elles en ont connaissance, certaines attentes ressortent.

Les Villes-Santé souhaite le développement de ces objectifs :

- Former et informer ;
- Protéger l'environnement et la population dans un concept « une seule santé » ;
- Améliorer les connaissances sur les perturbateurs endocriniens ;
- Développer l'évaluation des actions ;
- Poser une gouvernance nationale/régionale dédiée ;
- Obtenir des aides financières pour les collectivités via le PRSE4 ;
- Intensifier la réglementation (étiquetage) ;
- Développer l'offre du marché public.

Recueil d'actions de Villes-Santé

Ce recueil rassemble les actions de Villes-Santé recueillies par enquête en 2023-2024, discutées dans le cadre du groupe de travail sur les perturbateurs endocriniens du RfVS (depuis 2020) et complétées par les recherches du RfVS. Celles-ci ne sont pas exhaustives.

Le recueil d'action vise à mieux connaître les actions portées par les Villes-Santé et de les valoriser, ainsi que de pouvoir mettre en relation des villes et intercommunalités se questionnant sur un type d'action avec celles qui ont des retours d'expériences. Il permet également de mettre en avant la diversité des actions de lutte contre les PE et contre le risque chimique, qui se traduit par une implication de très nombreux services au sein des collectivités (santé, éducation, petite enfance, voirie, espaces verts, bâtiments, maintenance, etc.), posant la question de la complexité de la gouvernance et de la lisibilité des actions au sein de chaque collectivité.

Angers

Une cuisine centrale « zéro plastique »

Contexte. La cuisine centrale 'zéro plastique' est portée par une SPL connue sous deux noms : « Angers Loire restauration » (dénomination juridique) et « Papillote et compagnie » (marque de distribution). Elle est basée à Angers. La SPL travaille pour 21 communes de la communauté urbaine et n'a pas vocation à aller plus loin que ce territoire. Il s'agit de l'outil publique de la restauration collective pour Angers Loire Métropole. Les repas sont cuisinés uniquement pour les enfants, qu'ils soient en crèches à partir de 3-4 mois, en écoles primaires ou pour les accueils de loisirs.

La SPL compte 202 salariés et prépare 13 500 repas par jour. C'est une quantité importante, mais ce sont les moyens et la volonté politique qui fixent la qualité. Les produits cuisinés sont bruts, de qualité, de saison, les plus locaux et bio possible. Les repas sont produits la veille de leur consommation.

La SPL est une société anonyme et privée dont les actionnaires ne sont que des collectivités. Elle ne peut travailler que pour ces collectivités et que sur la restauration collective. La gouvernance est notamment portée par un conseil d'administration constitué de 8 élus dont 7 sont de la Ville d'Angers puisqu'Angers est l'actionnaire majoritaire. Le président de la SPL est un élu d'Angers. Les actions de la SPL sont liées aux politiques publiques locales.

Papillote et compagnie propose trois gammes de menus à chaque commune : chacune choisit sa gamme. Ce qui diverge le plus est le pourcentage de bio. Même la moins élevée des trois va au-delà des objectifs de la loi Egalim. 74% des préparations sont concoctées par les cuisiniers.

Un menu végétarien hebdomadaire est prévu (issu de la loi Egalim) et une alternative quotidienne sans viande est proposée (les parents inscrivent l'enfant à l'année sur les repas sans viande, ça ne se décide pas au jour le jour, de sorte à limiter le gaspillage). Le menu « sans viande » est à 90% du temps végétarien, il peut y avoir du poisson.

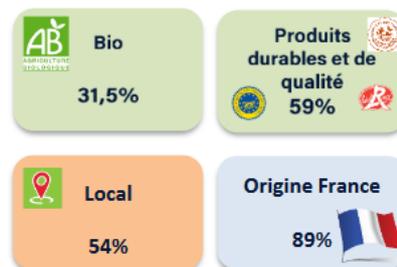
Concernant le « local », la SPL se base sur une définition de l'ADEME, soit un rayon de 150km autour de la cuisine centrale. Cela permet de couvrir des zones de production très diverses (Bretagne, Pays de la Loire, le nord de la Nouvelle Aquitaine, Centre-Val-de-Loire).

Une nouvelle cuisine centrale sans plastique est en service depuis aout 2022. Il n'y a plus de barquettes en plastique mais uniquement des contenants en inox.

L'équipe est constituée de 202 salariés dont :

- 69 au sein de la cuisine centrale (cuisinier, aides de cuisine, agents polyvalents, équipe logistique en amont et en aval, une équipe de transport vers les lieux de consommation, une équipe de récupération des contenants en inox après les repas, etc.).
- 133 salariés dans les écoles.

Sur le territoire de la Ville d'Angers, la SPL gère toute la chaîne pour les écoles, de l'inscription des enfants au service. Pour les crèches, c'est le personnel municipal qui effectue le service. Pour la SPL, avoir ses propres serveuses est un atout, cela lui permet de maîtriser jusqu'au bout la diffusion du message qu'elle souhaite porter aux enfants pour l'ouverture au goût.



Le projet d'entreprise axé sur la transition écologique

Ce projet d'entreprise 2020-2023 (écriture du nouveau projet en 2024) a été validé et voté par nos élus au CA. Le message au centre : « zéro gaspi, zéro plastique » représente deux volets que la SPL a voulu mettre en avant sur ces trois dernières années. Il se décline en 7 axes pour atteindre l'objectif de zéro gaspillage.

1. Faire du bon

Faire des bons repas c'est la base pour qu'ils soient bien consommés par les enfants. La SPL apprend aux enfants à faire évoluer leurs habitudes alimentaires. Pour cela, des recettes traditionnelles sont préparées, des recettes faites maison à partir de produits locaux, le moins transformés possible. Papillote et compagnie procède de manière progressive car les enfants sont habitués à consommer ces produits transformés chez eux. Il faut donc les habituer à des légumes, aux légumineuses, etc. Une diététicienne reprend toutes les fiches pour vérifier les compositions des produits. Un détail intéressant : pour élaborer de nouvelles recettes qui soient appréciées par les enfants il faut qu'ils les goûtent. Un petit groupe de travail (6-7 collègues) imagine et goûte une nouvelle recette. Si elle est validée, elle sera consommée par un petit groupe d'enfants « les petits testeurs » qui vient à la cuisine centrale. Ils donnent leurs avis avec des smileys. Au-delà du goût et des textures, il faut également penser à l'importance du visuel pour les enfants.

2. La qualité

Au-delà de la situation actuelle, il s'agit d'avoir un engagement pour 2030 dans le cadre du Projet Alimentaire de Territoire (PAT) et d'atteindre 50 % de bio et 80% de local. La SPL travaille énormément avec la chambre d'agriculture, avec des groupements d'agriculteurs bio, avec l'équipe du PAT pour développer la filière bio, afin qu'il y ait des conversions du conventionnel vers le bio.

3. Le « sans plastique »

La transition pour arrêter le plastique a commencé en 2019. La vaisselle était en polycarbonate. Lors de la publication de la loi Egalim, on entendait de plus en plus de discours sur la santé et l'environnement suite à l'utilisation de plastique et les impacts sanitaires qu'ils représentaient. La SPL a d'abord pensé que le plus simple était de commencer par passer à de la vaisselle en verre. La mise en œuvre a été plus compliquée car le poids de la vaisselle a été démultiplié pour les serveuses. Le retours d'expérience montre qu'elles n'avaient pas été assez préparées et associées à la réflexion. Elles l'ont été davantage pour la suite de la démarche : deux ans de test ont été menés. Il faut intégrer le personnel dans ces phases de changement car changer la vaisselle change tout de fond en comble.

4. La performance environnementale

L'objectif est d'avoir une cuisine la plus écologique possible et la moins consommatrice d'énergie. Par exemple, pour la production de froid (besoin de plusieurs zones de froid : zones de travail, stockage, etc.), du gaz est nécessaire. Il est plus ou moins impactant sur le dérèglement climatique. Auparavant, la SPL recourait à des gaz qui avaient un pouvoir de réchauffement global très important. Avec cette nouvelle cuisine, la SPL a choisi le gaz le moins impactant (CO₂), avec un indice de réchauffement climatique plus bas, malgré le surcoût lors de la production. Par ailleurs, la cuisine centrale est raccordée à la chaufferie bois du quartier pour l'eau chaude (nettoyage des surfaces, des camions, pour le chauffage l'hiver, etc.).

5. La gestion des déchets

Au-delà de la réduction des déchets, la SPL a plus de 14 filières de tri à la cuisine, collectées par un prestataire, Envie 2^E. Une partie des déchets sont épandus chez les maraichers bio.

6. La maîtrise des coûts

Les tarifications pour Angers vont de 81 centimes à 5,79€ (tarification sociale). Les prix sont réévalués chaque année.

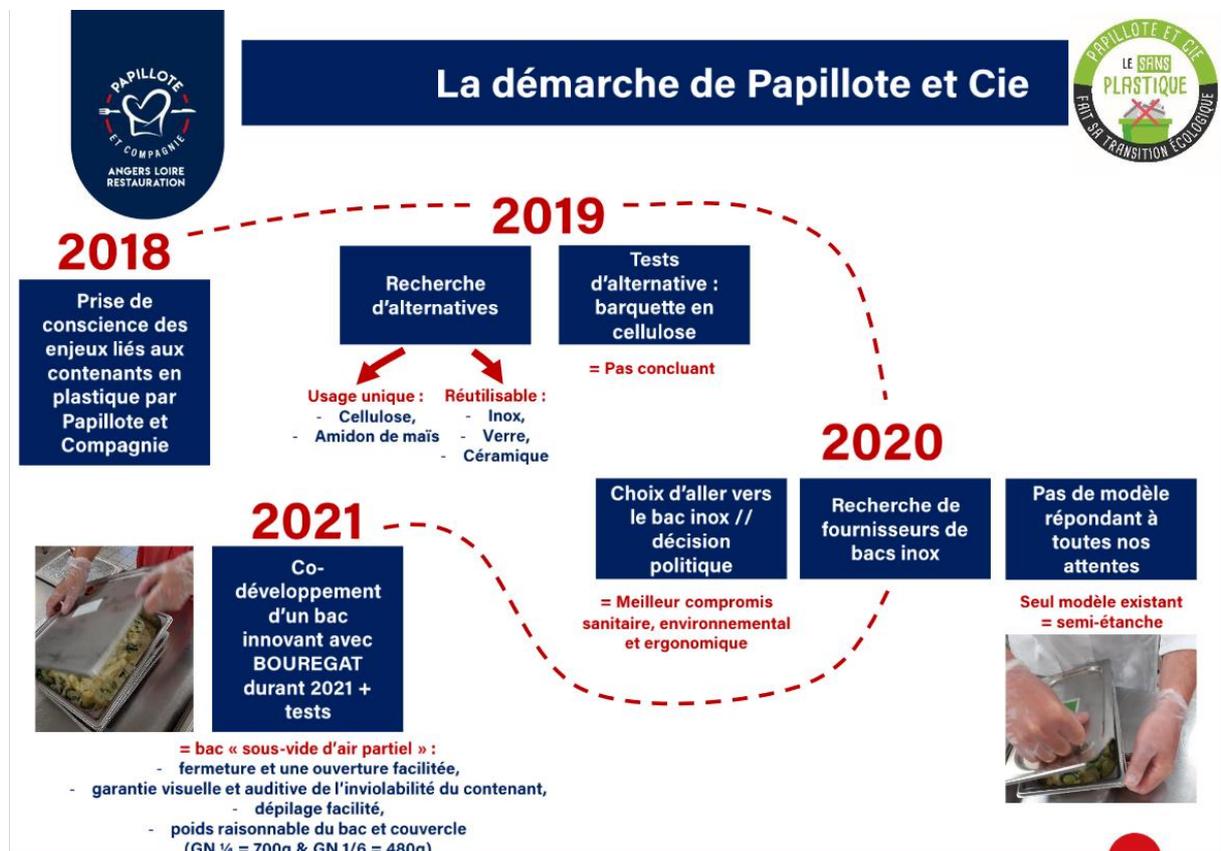
Gagner en qualité, faire du bio, du fait maison, du local, coute plus cher. Il faut donc trouver des leviers d'économies ailleurs. Pour Papillote et compagnie, c'est la lutte contre le gaspillage alimentaire. Ce qui est économisé est investi dans la qualité. En moyenne, elle a 48 grammes gaspillés par enfant par repas (la moyenne nationale calculée par l'ADEME est de 110 grammes par enfant par repas).

La SPL a un plan de 13 actions anti-gaspillage. Par exemple, les enfants lisent le menu avant d'aller manger à la cantine. Ainsi, ils peuvent poser des questions s'ils n'ont pas compris et cela les aide à visualiser le menu en amont, ce qui mène à moins de gaspillage.

7. Le don

Il peut arriver qu'il y ait des surplus soit en production soit sur des restaurants scolaires. La cuisine centrale récupère les repas et les reconditionne pour les donner à une association (Banque populaire, Secours populaire, etc.). Si les associations ne peuvent pas venir par contrainte de temps ou parce que le volume est trop faible pour se déplacer, ils sont vendus via « too good to go » (à tout un chacun). En 2023, la SPL a vendu ou donné plus de 8000 repas.

Focus sur la cuisine centrale zéro plastique



2018 : Publication de la loi Egalim.

2019 : Recherches sur les alternatives à la barquette en plastique. La SPL a pensé à deux familles d'alternatives : réutilisable et à usage unique. Il y a eu la tentation de continuer avec des barquettes à usage unique. Des tests avec des barquettes en cellulose ont été menés, mais cela n'a pas été concluant. La SPL a donc été vers des contenants réutilisables, en hésitant entre trois familles : l'inox, le verre et la céramique.

Le verre a été exclu assez vite malgré ses nombreux avantages tels que le visuel ou la facilité de nettoyage car c'est très lourd et il y avait le risque de bris de verre. La céramique était encore plus lourde que le verre. Une recherche des fournisseurs français et européens des contenants en inox a été réalisée, sans trouver les produits qui correspondaient à deux critères importants :

- Un contenant qui permette une garantie de sécurité alimentaire. Avec les barquettes en plastique, il y avait un film thermocollé. Si le film était décollé, la barquette n'était pas servie. Avec les contenants inox, il n'y avait plus la garantie car il n'y avait pas de témoin visuel prouvant que ça n'avait pas été ouvert. La SPL voulait un témoin visuel ou auditif, ce qui n'existait pas encore sur le marché.
- Un bac qui soit facilement manipulable, qu'il puisse être empilé, désempilé, transporté, qu'il n'y ait pas de nourriture qui reste coincé, etc.

En 2020, le seul modèle était semi-étanche, avec des joints qu'il faut ouvrir et refermer avec de la force. Les tests n'étaient pas concluants car il y avait beaucoup de mouvements répétitifs.

La SPL a travaillé un modèle avec l'entreprise « Bourgeat » qui est maintenant disponible pour tous. Le bac est mis sur une chaîne de conditionnement qui va faire avancer le bac et fixer le couvercle dessus. Le bac est mis sous vide d'air partiel avec une aspiration d'air (dépression de 600 millibars). Le couvercle est solidaire grâce à cette dépression. La valve sur le couvercle permet de l'ouvrir. On glisse l'ongle sous la valve, si ça fait un bruit « pschitt » c'est un signal auditif qui confirme qu'il n'a pas été ouvert entre temps. Il a été conçu pour s'empiler et se désempiler facilement pour limiter les contraintes quotidiennes du personnel et le poids. Avec une recherche de compromis entre la résistance du bac et le poids, la modèle pèse 1.2kg pour un bac et son couvercle (format A4). Il y a également des formats plus petits.

La SPL a acheté 3,5 jeux de bac, ce qui s'avère un peu juste. Chaque jour un jeu est en cours de consommation, un jeu revient et un jeu est en cours de remplissage. Il y a donc peu de marge de manœuvre si une recette prend plus de place. La SPL va procéder un nouvel achat.

Un jet d'encre est utilisé pour l'identification. Il permet d'inscrire la Date Limite de Consommation (DLC), le nombre de convives, le numéro d'agrément, etc. Le jet s'enlève avec un produit à base d'alcool.

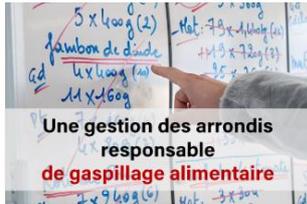
Le lavage est effectué en cuisine centrale, car c'était très compliqué pour les équipes locales. Une équipe composée de 5 ETP est dédiée au lavage, de 6h du matin à 20h30 le soir.

Avec ce changement, le personnel a été accompagné par un cabinet spécialisé dans l'ergonomie. Ce changement de conditionnement change tout, il faut revoir les habitudes, les ports de charges, les flux, etc. Par exemple, pour le poste de préparation de commandes : pour éviter de se baisser, le chariot se baisse au fur et à mesure qu'il est rempli (toujours au niveau de la hanche de la personne). Le cabinet a aussi accompagné sur les gestes et les postures au quotidien.

Difficultés macro rencontrées



Les difficultés rencontrées



Bonnes surprises liées au passage aux bacs inox



Les bonnes surprises



Besançon

- Plan de communication : pour les usagers, pour le grand public, [guide sans PE](#), conférence...
- Tenue de stands pour le grand public, visite interservices dans une crèche exemplaire
- Commande publique et Achats sans PE : matériel d'écriture, jeux...
- Espaces publics sans PE : zéro pesticides, aires de jeux sans plastiques, entretien à l'eau pluviale...
- Plan de formation de la collectivité : formations généralistes et formations métiers
- Petite enfance : couches lavables, vaisselle sans plastique, entretien naturel...
- Qualité de l'air intérieur : SQA
- Bâtiment : matériaux sains, biosourcés...
- Entretien des locaux : sans toxique
- Alimentation : part de bio, produits frais
- Promotion de l'eau du robinet (la Bisontine)
- Contrôle des HAP sur les chantiers de voirie
- Contrôle du rejet des effluents non domestiques
- 0 phyto sur les espaces verts publics
- [Plan d'action](#) : vers Besançon sans perturbateurs endocriniens
 - o Public prioritaire: Les femmes enceintes, petite enfance et jeunesse bisontines
 - o Domaines prioritaires: Produits de ménage et entretien - Alimentation - Bâtiments - Mobilier

Bordeaux

- Distribution de gourdes en inox à chaque écolier. Enfants, parents et personnels des écoles sont ainsi sensibilisés à l'enjeu des substances préoccupantes pour la santé, tels que les perturbateurs endocriniens, mais aussi à la limitation des déchets plastiques et à l'importance de l'hydratation.
- Ville « Zéro plastique à usage unique »

Bordeaux Métropole

- En 2020, Bordeaux Métropole a communiqué sur ce sujet « qualité de l'eau et perturbateurs endocriniens » auprès du grand public dans le cadre du projet REGARD qui faisait suite à un appel à projet national lancé par le ministère de l'écologie, l'AFB et l'Agence de l'eau concernant « la lutte contre les micropolluants dans les eaux urbaines. »
- La communication/sensibilisation du grand public s'est faite, au-delà du site, par la réalisation de différents supports :

- o Des plaquettes
- o Des vidéos :
 - [Lutte contre la pollution médicamenteuse](#)
 - [Vlog avec le youtubeur Rhomin](#)



- o 5 BD réalisées en partenariat avec CURIEUX ! et diffusées sur les réseaux sociaux en particulier sur Instagram :
 - <https://www.curieux.live/2019/06/22/les-micropolluants-dans-la-ville/>
 - <https://www.curieux.live/2020/02/18/les-micropolluants-cest-nouveau/>
 - <https://www.curieux.live/2020/03/17/stations-depuration/>



- Une exposition itinérante interactive qui va à la rencontre du grand public, des scolaires, étudiants, etc. dans les communes du territoire de Bordeaux Métropole.

Châteauroux Métropole

- Signature de la charte Ville et territoire sans PE en octobre 2022
- Au sein de la collectivité, une opération « 0 phtalate » a été menée, principalement avec des agents de la collectivité et des élus de Châteauroux Métropole, dans un objectif de sensibilisation des élus, des professionnels, notamment de l'enfance et de la petite enfance. L'opération se traduit pas des prélèvements de cheveux pour pouvoir permettre des mesures de taux de phtalate. 50 personnes ont pris part à cette à cette étude, cofinancée par la CPAM. Ensuite, les différents partenaires ont été ont été conviés pour un partage d'expériences et la présentation des résultats.
- Via le CLS, Châteauroux Métropole a travaillé sur différents axes d'information, envers les usagers et envers des professionnels (agents, professionnels de santé). Il y a eu plusieurs campagnes d'information (site internet, magazine municipal et réseaux sociaux). Des formations ont été mises en place pour les professionnels de la commande publique en interne pour qu'il y ait une sensibilisation et une sensibilité accrue au niveau des démarches relevant de la commande publique. Une information auprès des équipes techniques et des espaces verts a également été mise en place.
- Une exposition sur les perturbateurs endocriniens a été acquise. C'est un outil dont la collectivité se saisit très régulièrement, qu'elle fait tourner sur le territoire auprès des centres sociaux, des maisons de quartier, des associations accueillant du public. Les agents animateurs des structures sont incités à inviter des groupes afin de mener un temps d'échange, des ateliers, des animations autour des perturbateurs endocriniens. Au début, les premières rencontres, les groupes n'étaient pas forcément présents comme espérés, mais il y a finalement eu un effet « boule de neige », une prise de conscience. Il y a de plus en plus de de publics et de participants sur ces temps de rencontres. La collectivité va en direction du public, en se déplaçant directement sur les quartiers.
- Mise en place d'un partenariat avec le Centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) pour l'animation et le montage d'ateliers sur la confection de produits ménagers sans perturbateurs endocriniens.
- Une campagne a été faite auprès de notre PC, par rapport au service achat et une étude a été réalisée concernant les contenants de la cuisine centrale, qui fournit tous les repas pour les offices (petite enfance, l'enfance, personnes âgées). Une réévaluation des contenants a été faite sur plusieurs mois, les films plastique ont été substitués. De gros investissements ont été faits, par exemple pour le remplacement par des contenants en verre, ainsi que le remplacement de toute la vaisselle jetable.
- **Sensibilisation des élus et des administrés :**
 - o La Vice-Présidente déléguée à la santé de Châteauroux Métropole est intervenue à deux reprises pour des temps de sensibilisation auprès des élus locaux en conférence des maires (14 communes concernées).
 - o Le 10 janvier 2022 : Une opération bio-monitoring a été menée pour analyser la présence et la quantité de perturbateurs endocriniens sur les mèches de cheveux d'une cinquantaine d'élus et collègues afin de les sensibiliser. Un retour a été organisé le 26 avril 2023 la cité du numérique. 13 personnes sur les 50 étaient présentes. On peut penser que ce retour était trop éloigné de l'action bio-monitoring.

- Le 27 janvier 2022 : Des actions d'information sur les perturbateurs endocriniens en partenariat avec la CPAM, ITAWA et le CPIE Brenne ont été mises en place à Arthon avec une quarantaine de participants.
 - 11 octobre 2022 : temps public autour de la signature de la Charte Ville et territoire sans perturbateurs endocriniens avec une conférence d'André Cicoella. Il y avait une centaine de participants.
- **Sensibilisation des acteurs de la petite enfance et de la commande publique**
- 2022 et 2023 : organisation de sessions de formation avec l'Agence ITAWA – Conseil
 - Faire connaître les effets des polluants de l'environnement intérieur sur la santé des enfants, permettre aux professionnel(le)s de prendre conscience des sources de pollution et introduire des alternatives et des gestes sains à mettre en œuvre au quotidien afin de limiter l'exposition aux polluants des bébés et des jeunes enfants -
Durée : 12h réparties sur 2 jours consécutifs
 - la Petite enfance les 7 et 8 avril 2022 (toutes les directions crèches de Châteauroux métropole)
 - Les 29 et 30 septembre : petite enfance
 - Le 07 octobre : la commande publique
 - 2 Journées d'approfondissement avec Itawa les 23 et 24 mars 2023 - (communes Arthon, Châteauroux et Ardentes)
- **Sensibilisation – conférences tout public**
- le 24 février 2022 à Châteauroux – une quarantaine de participants
 - le 23 mai 2023 au Poinçonnet - 40 participants.
- **Ateliers "confection de produits"**

	Date	Nbre d'ateliers	Nbre de pers.
Atelier Crèche des lutins session 1	07/02/2023	1	8
Atelier Crèche des lutins session 2	07/02/2023	1	8
Atelier crèche Coccinelles et Arc en ciel Vaugirard/Beaulieu/Saint-Jean/Touvent	09/03/2023	1	11
Crèche familiale session 1	28/03/2023	1	6
Crèche familiale session 2	23/05/2023	1	6
Atelier Grand public - Le Poinçonnet - le lendemain de la conférence	24/05/2023	1	13
Multi-accueil Ardentes et RPE Ardentes	30/05/2023	1	14
Crèche familiale Beaulieu session 3 (facturation au service formation)	05/06/2023	1	6
Crèche familiale Beaulieu session 4 (facturation au service formation)	08/06/2023	1	5
	Total	9	77

Evry-Courcouronnes

- Suppression de la vaisselle en plastique dans les offices de restauration et EAJE/préparation des repas et service à table.
- Réalisation d'un guide bâtiment/santé recensant l'ensemble des sujets impactant pour la santé et les normes et critères à solliciter dans tout projet d'entretien / rénovation / réhabilitation / construction de bâtiment.
- Distribution de plus de 1000 gourdes durant deux étés de suite auprès des enfants fréquentant les centres de loisirs afin de limiter le recours aux bouteilles en plastique.
- Distribution d'environ 350 kits de sensibilisation à l'ensemble des parents ayant un ou des enfants fréquentant un EAJE (kit comprenant des produits type savon solide, lingette réutilisable, petit gobelet en verre et un guide explicatif)
- Passage en cours à l'entretien ménager géré en régie dans les offices de restauration, les écoles, les centres de loisirs, les EAJE et les gymnases, avec la formation de plus de 300 agents.
- Introduction de critères spécifiques au sein de marchés publics impactant le type de fourniture, de couches, colis de Noël, etc.
- Création d'une exposition présentée en sortie d'école dans le cadre du « Bus des parents »
- Sensibilisation des jeunes étudiants présents sur la ville dans le cadre d'un évènement d'accueil organisé par la ville : la Welcome Party.
- Participation à l'opération PELIF dans un lycée de la ville
- [Programme d'actions](#) pour la suppression des perturbateurs endocriniens dans les structures gérées par la ville d'Evry-Courcouronnes



Programme d'actions pour la suppression des perturbateurs endocriniens dans les structures gérées par la ville d'Evry-Courcouronnes

Plan 1 : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Restauration scolaire et Entretien ménager

- Plan 1 : Petite Enfance, Enfance, Jeunesse, Restauration scolaire et Entretien ménager
 - o Etablir une veille réglementaire, scientifique et technique
 - o Mettre en place une gouvernance
 - o Actions touchant l'ensemble des structures et services → *Introduire des clauses sans perturbateurs endocriniens dans les marchés publics relatives à l'entretien ménager*
 - o Modifier les pratiques (non soumises au maintien par obligation réglementaire) permettant de réduire l'exposition aux PE.
 - o Sensibiliser les usagers ou parents d'usagers fréquentant les structures municipales

Fiche action 1 – Modification de la vaisselle dans les offices de restauration et EAJE

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction de projets Transition écologique

Rôle de la collectivité : Pilote

Services et élus de la collectivité impliqués :

- Direction du Développement de l'Enfant
- Direction de l'Education
- Direction des Offices de restauration, entretien et lingerie
- Direction des Ressources humaines
- Direction de la Santé
- Direction de la communication

Echelle de territoire concernée : Commune

Population cible : Jeunes enfants et enfants accueillis dans les offices de restauration ainsi que le personnel encadrant

Période / calendrier : 2021

Budget : Environ 22 000 euros TTC

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

L'action a consisté à supprimer toute vaisselle plastique utilisée pour la préparation des repas et le service à table. Cette vaisselle a été remplacée par du matériel en verre ou inox.

Les étapes :

- 1 – Sensibilisation du personnel concerné à la question des perturbateurs endocriniens et présentation de l'action
- 2- Choix du matériel avec chacune des structures lors de rendez-vous individuels (auprès de 5 fournisseurs différents afin de répondre au mieux aux attentes des équipes)
- 3 – Acquisition du matériel
- 4- Modification à la marge si inadaptation observée du matériel à l'usage

La direction des ressources humaine a été mobilisée sur ce projet afin d'assurer le caractère ergonomique des choix opérés.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Le portage politique affirmé, traduit notamment par la charte VTSPE ont été de éléments clés. Ensuite, le caractère très concret du sujet a permis une compréhension aisée du sujet des perturbateurs endocriniens.

Enfin, l'ajustement du matériel lors de rendez-vous au sein de chaque structure a permis de soulever nombres d'inquiétudes de la part du personnel encadrant.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Le sujet est anxiogène en soi, la peur ne favorisant pas l'action. De même l'usage de vaisselle cassante auprès de très jeunes enfants a pu lever quelques oppositions.

Reste aujourd'hui quelques gobelets rachetés par le corps enseignant pour abreuver les enfants en journée. Un axe de sensibilisation reste à développer auprès de ce public.

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

Cette action s'applique auprès de tous enfants inscrits dans les EAJE et les écoles de la ville, sans distinction. Difficile de savoir à ce jour si les efforts ont modifié des pratiques au sein des foyers. Mais ils ont convaincus une grande partie du personnel qui souhaite aller encore plus loin sur le sujet.

Fiche action 2 – Création du Guide Bâtiment/santé

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction de projets Transition écologique

Rôle de la collectivité : Pilote

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction du bâtiment

Echelle de territoire concernée : Commune

Population cible : Usagers des bâtiments municipaux, notamment les enfants car ces travaux concernent principalement les écoles

Période / calendrier : 2021

Partenaires : Agence Environnement Santé

Budget : 21240 euros TTC

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

L'action a consisté à doter la direction du Bâtiment d'un document de référence permettant d'introduire dans les cahiers des charges de maîtrise d'œuvre, des objectifs chiffrés, des thématiques précises et des niveaux de performances pour tout projet d'entretien, de réhabilitation, rénovation ou construction d'un bâtiment.

Les étapes :

- 1 – Sensibilisation de la totalité des agents de la direction du bâtiment par l'Agence Environnement Santé
- 2- Elaboration du guide
- 3 – Application dans les projets

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Les actions menées précédemment dans les écoles ont développé une dynamique positive auprès du personnel communal. Les ateliers de sensibilisation ont également constitué un préalable indispensable. L'engagement de la Directrice du Bâtiment a été un facteur décisif.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Les changements opérés sur des matériaux ou produits engagent des changements dans les usages qu'il convient d'accompagner dans le temps.

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

Ce guide intéresse nombre de collectivités car il constitue un outil complet et simple d'utilisation.

Fiche action 3 – Passage à l’entretien ménager écologique en régie

1. Carte d’identité de l’action

Porteur/pilote principal : Direction de projets Transition écologique

Rôle de la collectivité : Pilote

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction du bâtiment

Echelle de territoire concernée : Commune

Population cible : Usagers des offices de restauration EAJE, écoles et gymnases

Période / calendrier : 2023/2024

Partenaires : Agence Environnement Santé

Budget : 47856 euros TTC

2. Catégorie de l’action

L’action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L’ensemble de la population

3. Description de l’action

L’action a consisté à modifier les pratiques d’entretien ménager réalisée en régie au sein des offices de restauration, des EAJE et des gymnases

Les étapes :

- 1 – Sensibilisation de la totalité des agents réalisant des missions d’entretien ménager dans le cadre de leur fonction
- 2- Etude du marché de fourniture de produits et matériel en cours et préconisations pour des actions simples immédiates
- 3 – Accompagnement dans la rédaction du nouveau marché de fournitures de produits et matériel
- 4 – Lancement du nouveau marché et sélection du nouveau prestataire
- 5- Formation des agents réalisant des missions d’entretien ménager dans le cadre de leur fonction
- 6- Elaboration des nouveaux protocoles et diffusion

Quels facteurs ont favorisé l’action ?

Les actions menées précédemment dans les écoles ont développé une dynamique positive auprès du personnel communal. Les ateliers de sensibilisation ont également constitué un préalable indispensable et l’engagement des directeurs et chefs de service a été un élément moteur.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Les changements opérés sur le matériel ou produits engagent des changements dans les usages qu'il convient d'accompagner dans le temps. De plus, la recherche de solutions adaptées aux contraintes sanitaires nécessite des opérations de tests et recherches.

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

Cette action est favorable aux occupants comme au personnel.

Fontenay-sous-Bois

Espaces verts et espaces publics :

- Depuis 2015, la Ville de Fontenay-sous-Bois s'est engagée dans une démarche visant le zéro phyto dans la gestion des espaces publics (espaces verts et propreté urbaine) afin de limiter l'exposition des agents et de la population aux pollutions. Cet objectif est désormais atteint dans l'ensemble des espaces verts de la ville (60 ha), à l'exception du cimetière municipal qui a été engazonné et dont les allées ont été désherbées, et dans les missions de propreté urbaine. Actuellement, la ville est en cours de sortie pour l'usage des produits fongiques sur les terrains de football dans le cadre du programme Territoires engagés pour la nature de l'Agence Régionale de Biodiversité.

Restauration collective, alimentation

- La lutte contre les perturbateurs endocriniens s'est également concrétisée par le choix de remplacer les contenants plastiques de la restauration collective par des contenants en inox et des gourdes pour une partie des repas livrés à domicile (personnes retraité-e-s) dès septembre 2021 et à partir de septembre 2023 par de la vaisselle en verre dans les écoles. Un travail transversal a été réalisé entre services pour la prise en compte de l'impact sur la pénibilité au travail avec le changement de contenants, l'objectif étant de ne pas opposer la démarche Développement Durable avec la pénibilité des missions. La restauration collective étant réalisée en régie communale, cela a permis de garder une souplesse d'un point de vue d'organisation.
- Toujours dans la restauration collective à destination des crèches, écoles (maternelles et primaires), centre de loisirs, clubs de retraité-e-s, portage à domicile et restauration des agent-e-s territoriaux-ale-s, la Ville de Fontenay-sous-Bois a rédigé l'appel d'offre alimentaire 2022-2026, avec le soutien juridique de l'Institut national de la commande publique, permettant un accès à la commande publique à des fournisseurs en circuits bio et locaux.
- En 2019, la restauration municipale remporte les Victoires de cantines rebelles récompensant à l'époque : 45% de bio, une approche transversale pertinente : (des producteur-trice-s bien rémunéré-e-s, mise en place du zéro plastique, tous les déchets valorisés, etc.). Depuis, la restauration collective a étendu son offre de produits provenant de l'agriculture biologique pour arriver aujourd'hui à près de 60%.
- En 2020, obtention par la restauration collective de la ville du label Ecocert en cuisine 2 carottes garantissant l'utilisation de produits biologiques et locaux, la qualité et l'équilibre nutritionnel des menus, la gestion environnementale du site, une information claire sur les prestations, les démarches engagées et le niveau de labellisation.
- Depuis 2022, la ville de Fontenay-sous-Bois s'est lancée dans une démarche de mise en place d'un Projet Alimentaire de Territoire dont l'axe Santé inclut la lutte contre l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation.

Equipements, fournitures et entretien

- Dans le cadre de l'Engagement municipal n°34 (projet de mandature 2020-2026) visant à poursuivre l'action pour sortir complètement de l'usage des produits chimiques toxiques,

perturbateurs endocriniens, etc. dans tous les équipements municipaux, il convient de noter en 2022 la mise en place du marché de mobilier (bureaux, écoles, crèches, ludothèques) précisant notamment les caractéristiques suivantes : mobilier non toxique, peinture EPOXY, résistant à l'humidité, engagement du titulaire à réduire les émissions de formaldéhyde ou autres composés organiques volatils (COV), mobiliers recyclables et exempts de métaux lourds, conformité des matériaux utilisés à la réglementation relative à la surveillance de la qualité de l'air dans les écoles et les crèches, engagement du titulaire à n'incorporer dans la fourniture aucun composant dont des études mettent en avant un risque pour la santé.

- Enfin, la ville a mis en place depuis 2022 un marché de produits et d'articles d'entretien précisant que "les produits doivent satisfaire aux règles de sécurité, d'étiquetage et de protection de l'environnement" et interdisant les produits classés CMR (Cancérogène / Mutagène / Toxique à la reproduction) de catégories 1 A (effets avérés), 1B (effets présumés) ou 2 (effets suspectés), ceux comportant des substances identifiées comme des perturbateurs endocriniens et ceux contenant des substances allergisantes tels que les conservateurs, parfums et colorants. Cette mesure, mise en œuvre de manière transversale par le Secrétariat au développement durable et la Direction des Ressources humaines, fait suite à une étude réalisée en 2016 par la Direction des Ressources humaines afin de recenser l'ensemble des produits de nettoyage utilisés par les services municipaux dans l'objectif de les remplacer par des produits moins toxiques.

Eaux

- Un marché de prélèvements et d'analyse de la qualité de l'eau a été mise en place en 2022 permettant d'analyser la potabilité de l'eau, l'existence de résidus de pesticides, métaux lourds, etc.

Sensibilisation

- En 2018 et 2019, la ville de Fontenay-sous-Bois a organisé des conférences grand public, ciblé plus particulièrement sur les adolescent.e.s et jeunes adultes, en partenariat avec Génération Cobayes. La rencontre ludique intitulée « Eco-drague ou ma vie sans perturbateurs endocriniens » a rassemblé une trentaine de participant.e.s dans le cadre de la semaine de l'innovation et de la transition. Des interventions de la Direction du Développement Durable ont également été réalisées auprès de classes de CM2 de 2 établissements scolaires pour sensibiliser aux dangers de l'exposition aux COV (composés Organo Volatiles).
- Dans les centres municipaux de santé, les femmes enceintes et jeunes parents sont sensibilisés à la présence des perturbateurs endocriniens et aux pistes d'actions concrètes pour limiter leurs expositions. Le département du Val de Marne est de son côté particulièrement actif dans ce domaine, en associant et en formant ses équipes des PMI (puéricultrices, sages-femmes et médecins) et des Espaces départementaux de solidarité (travailleurs sociaux) dans le cadre du plan PEPS - Périnatalité, Environnement, Prévention, Santé (2020).
- En 2021, des ateliers de fabrication de produits cosmétiques « maison » ont été réalisés en partenariat entre le Secrétariat au Développement durable de la ville et la Maison de la Prévention auprès des familles des Quartiers prioritaires, pour alerter d'une manière ludique

sur les risque des perturbateurs endocriniens présents dans les produits cosmétiques courants.

- En 2022, la ville de Fontenay-sous-Bois a relayé sur son territoire l'appel à volontaires pour l'opération Zéro phtalates réalisés dans l'Est parisien par le Réseau Environnement Santé (RES).
- En 2022, 3 représentations ont été réalisées du spectacle [Une bête ordinaire](#), qui traite du sujet de la puberté précoce.

-

Formation (interne)

- En décembre 2020, la ville de Fontenay-sous-Bois, via son Secrétariat au Développement Durable et son service de restauration collective La Fontenaysienne ont co-organisé avec le CNFPT une journée de formation [« La lutte contre les perturbateurs endocriniens en restauration collective : des pistes d'actions pour changer nos pratiques professionnelles »](#).

Le Grand Chalon Agglomération

- Groupe pilote développement durable sur la vaisselle en crèche.
- Groupe pilote développement durable sur l'utilisation de l'eau en bouteille en crèche.
- Groupe pilote développement durable sur le matériel éducatif en crèche (questionner les usages, la place de l'objet, les matériaux...).
- Groupe pilote développement durable sur les couches : a abouti à un changement de modèle mais souhaite de tester les couches compostables.
- Lauréat de l'appel à projet ARS/Région 2023 sur la réduction des PE en crèche : 6 crèches impliquées vont pouvoir bénéficier d'un audit et d'un plan de changement en 2024.
- Sensibilisations et formations : en 2023 avec la mutualité française sur l'exposition aux PE, intervention de plasticiens travaillant avec des matières naturelles pour transmettre leurs savoir, formation sur la nature incluant des exemples d'activités naturelles avec les enfants.
- Partenariat à développer avec la mutualité française pour étendre cette sensibilisation à l'accueil individuel via les RPE (relais petite enfance).
- Facilitation des sorties et végétalisation des cours de crèche (l'exposition à l'extérieur est toujours plus faible que dans un intérieur). Une crèche souhaite notamment expérimenter la sieste à l'extérieur.
- Recrutement d'un cabinet d'étude spécialisé dans la qualité des matériaux pour garantir la pureté de l'air intérieur dans les nouvelles constructions (ex : crèche le Grand jardin en 2023).
- Sensibilisation à l'importance de l'aération qui sera renforcée avec l'installation de détecteur de CO₂
- Changement de méthode d'entretien (simplification des produits, produits naturels type vinaigre et savon noir dès que possible, expérimentation nettoyage vapeur.
- Mise en circulation d'une mallette pour des activités créative saines avec les enfants.

Grenoble

Chronologie :

- Janvier 2019 : COPIL pour l'engagement contre les PE
- Mai 2019 : passage en conseil municipal
- Adoption de la délibération
- Adhésion à la charte VTSPE du RES

Plan d'action 2019-2022 : 5 axes

- 1. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques...**
 - o Conférence tous publics + atelier « produits du quotidien » (réalisé en fév. 2020)
 - o Sensibilisation en interne des Directions concernées : Petite Enfance/crèches (entretien/nettoyage, alimentation), Marchés (clauses de commande publique), Education Jeunesse (entretien/nettoyage, avec CHU)



Perturbateurs endocriniens : il y a quoi dans mon panier ?

Grenoble
Un temps d'avance

MAIRIE DE GRENOBLE

Comprendre leurs effets sur la santé et adopter les bons comportements pour les éviter

?

**Samedi
1^{er} février
10h30**

**CONFÉRENCE
par Claire Philippat**

chercheuse à l'INSERM à l'Institut pour l'Avancée des Biosciences (IAB) de Grenoble

MAISON DES ASSOCIATIONS — 6 RUE BERTHE DE BOISSIEUX
LIBRE-ACCÈS À LA CONFÉRENCE — GARDERIE ET ATELIER GRATUITS DE 10H30 À 12H30
INSCRIPTION OBLIGATOIRE : SANTE-ENVIRONNEMENTALE@GRENOBLE.FR

2. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité interdisant les P.E. dans les contrats et achats publics

- o Recommandations et/ou clauses spécifiques dans les contrats et achats publics :

- o Fournitures scolaires :

projet TROUSS'AIR →

mené avec le CSTB et

Medieco, et avec le

soutien de l'Ademe, a

permis de proposer

aux enseignants un

catalogue de

fournitures scolaires

moins émissives. Il a

mené à l'élaboration

de clauses sanitaires

intégrées dans le

cahier des charges du

marché des

fournitures scolaires

de la Ville. La sélection

de produits moins

émissifs a de plus

permis une baisse du

coût d'achat des

fournitures.

- o Mobilier (de bureau,

scolaire,

ergonomique)

- o Jeux (écoles et

crèches)

- o Peinture (travaux DIM)

- o Produits d'entretien (écoles, crèches)

- o Conditionnements alimentaires : barquettes sans Phtalates, portage à domicile en

inox, généralisation de l'inox (étude d'ergonomie, 2 écoles test, projet de nouvelle

cuisine centrale)

- o Nettoyage de locaux par prestataires externes

FOURNITURES SCOLAIRES : COMMENT ÉQUIPER SES ENFANTS SANS RISQUE ?

CERTAINS COMPOSANTS SONT NOCIFS POUR LA SANTÉ

Des phtalates, perturbateurs endocriniens
dans les vernis des crayons, certaines gommes...

Des solvants toxiques pour le système nerveux
dans la colle, les marqueurs, les correcteurs :
▶ cétones
▶ hydrocarbures

Les enfants sont exposés par ingestion

par voie oculaire

Des conservateurs très allergisants
dans les colles, peintures, feutres, encre :
▶ Isothiazolones : chlorométhylisothiazolinone (CMIT), méthylisothiazolinone (MIT)
▶ bronopol, formaldéhyde

par inhalation

par contact cutané

Attention au « slime » fabriqué maison
Cette pâte composée de produits détournés de leur usage habituel (colle, lessive, mousse à raser, collure...) surexpose la peau des enfants à des substances allergisantes ou toxiques.

LES PRODUITS À PRIVILÉGIER

Colle à base d'amidon et en bâton plutôt que liquide

Feutre, stylo, roller non parfumés

Gomme sans phtalate, ni latex, ni parfum

Crayon en bois naturel et non vernis

Marqueur effaçable plutôt que permanent

Peinture aquarelle plutôt qu'acrylique

Correcteur en ruban plutôt que liquide

Cahier, feuilles de papier avec l'Écolabel européen ou le label Ange Bleu

Pâte à modeler non parfumée

Les bons repères

- les labels environnementaux
signalent les produits moins impactants pour l'environnement et la santé. ademe.fr/particuliers/labels-environnementaux

- les indications et recommandations sur les étiquettes

- le marquage CE pour les fournitures considérées par les fabricants comme des jouets, soumis à une réglementation stricte. Il signifie que le produit est conforme aux normes européennes.

CONJUGUER SANTÉ ET PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- 1 Ne pas jeter ce qui peut encore être utilisé : pages vierges des cahiers, feutres rescapés, trousse de l'année passée...
- 2 Acheter les produits les plus simples et les moins odorants, éviter les marqueurs très émissifs, gommes et feutres parfumés...
- 3 Opter pour des fournitures solides et sans plastique : pochettes cartonnées, gommes sans coque en plastique, règles en métal...
- 4 Apprendre aux enfants à bien utiliser le matériel : reboucher les feutres, fermer les pots, ne pas mettre à la bouche, se laver les mains après utilisation...

POUR ALLER PLUS LOIN Plus d'informations et de conseils avec le tuto de l'ADÈME : Prêts pour l'école et dans la fiche « Choisir des fournitures scolaires sans risque pour la santé ». Pour informer vos enfants sur la protection de l'environnement, découvrez le site www.mtaterre.fr

3. Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions

- Suppression des produits phytosanitaires dans les espaces verts et les cimetières

4. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de contenants et de matériels pour cuisiner, chauffer et servir comportant des perturbateurs endocriniens

- o En cuisine centrale, 50 % de produits bio et/ou locaux utilisés pour la préparation des repas

- En restauration collective, loi Egalim prévoyant une généralisation à l'échéance 2025 des contenants alimentaires en verre ou inox
 - Projet repris suite pandémie de Covid-19
 - 1e étape : contenants non plastiques sur les portages de repas à domicile (400 repas/jour), contenants à usage unique sans phtalates pour les écoles
 - 2e étape : diagnostic des offices (enjeux liés à l'ergonomie et les risques pro.)
 - 3e étape (en cours) : déploiement du tout inox sur 1-2 écoles pilotes
 - 4e étape : réalisation d'une nouvelle cuisine centrale

5. Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans les 1000 premiers jours de l'enfant dans les établissements gérés par la Ville

Focus sur les crèches du CCAS :

- Produits de soins des enfants (liniment, lingettes...)
- Vaisselle (verre)
- Alimentation (augmentation de la part du bio)
- Protocoles d'entretien
- Mobilier et jouets moins émissifs
- ECRAINS : gestion de la qualité de l'air intérieur (QAI) dans les bâtiments (construction, rénovation)

La Rochelle

- Ateliers « maison saine » auprès du grand public, en partenariat avec l'association Unicité.
- Ateliers « Nesting » auprès des professionnels de la petite enfance, en partenariat avec la maternité de La Rochelle.
- Programme 1, 2, 3 santé « nos produits à la loupe », auprès des élèves de primaire, en collaboration avec Les Petits Débrouillards.
- Bionettoyage dans les locaux.
- Projet d'ordonnance verte (CLS/PAT).
- Programme de sortie des pesticides/biocides (PAT/CLS).

Fiche action 1 – Atelier maison saine

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction santé publique et accessibilité

Rôle de la collectivité : Constitution d'une mallette pédagogique + déroulé pédagogique

Services et élus de la collectivité impliqués : Santé publique, petite enfance

Echelle de territoire concernée : Ville de La Rochelle

Population cible : Petite enfance : professionnelles des crèches, assistantes maternelles, parents

Période / calendrier : semaine de la parentalité, journées pédagogiques des pro petite enfance

Partenaires : Services civiques Unicités

Budget : 0€

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : professionnelles petite enfance, parents)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

- Animation d'atelier sur la base d'une caisse contenant des produits du quotidien : cosmétique, alimentation, entretien du logement, etc.
- Discussion sur les risques associés à certains produits => identification des alternatives possibles.
- Pictogrammes de risque et identification des labels de confiance.
- Fabrication de produits ménagers : lessive, liquide vaisselle, déodorant.
- Analyse critique des applications smartphone utilisées pour faire les courses / applications de confiance (pas de conflits d'intérêts).

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Partenariat avec les jeunes en service civique au sein de l'association Unicité
- Actions déjà réalisées par les centres sociaux : « semaine de la parentalité »

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Pas de moyens dédiés à ce stade pour la coordination du plan d'actions PE

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

- Actions très concrète
- Bons retours des participants

Fiche action 2 – Parcours santé environnement 1, 2, 3 santé « Nos produits à la loupe »

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction santé publique et accessibilité ville de La Rochelle

Rôle de la collectivité : Pilotage du programme 1, 2, 3 santé, au bénéfice des écoles primaires de l'Agglo (territoire du CLS 2023-2028)

Services et élus de la collectivité impliqués : Santé publique, éducation

Echelle de territoire concernée : Ville de La Rochelle, Agglo de La Rochelle (territoire du CLS)

Population cible : Elèves de primaire, enseignants, équipe pédagogique, communauté éducative, parents

Période / calendrier : Parcours sur l'année scolaire 2-3 ateliers successifs

Partenaires : Les petits débrouillards – Maternité « pole femmes enfants »

Budget : 5 000€ + AAP OEXPO INCA 2024

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : élèves de primaire, parents)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Animation d'un parcours de sensibilisation santé-environnement

- 1- Pollutions – fonctionnement/dysfonctionnement du corps humain
- 2- Produits à la loupe – pictogrammes de danger / label de confiance
- 3- Fabrication de produit ménager (DIY)
- 4- Challenge à faire à la maison => changement de comportement

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Programme 1, 2, 3 santé historique => bien ancré dans le paysage des écoles

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Pas de moyens dédiés à ce stade pour la coordination du plan d'actions PE

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Bons retours des participants => volonté de sensibiliser les parents

Lille

Fiche Action – Mise en œuvre opérationnelle du plan d’actions de lutte contre les perturbateurs endocriniens

1. Carte d’identité de l’action

Porteur/pilote principal : Ville de Lille _ Mission Transition Ecologique et Résilience

Rôle de la collectivité : pilote

Services et élus de la collectivité impliqués dans le projet : Direction de la transition écologique, direction de commande publique, direction de la restauration, direction de l’éducation, direction des ressources humaines, direction de la petite enfance, CCAS et service santé

Echelle territoriale concernée : La Ville de Lille et ses deux communes associées Lomme et Hellemmes

Population cible : Habitants

Partenaires : SPASER, CNFPT, Réseau environnement santé

Budget : Non mesurable à ce jour

2. Catégorie de l’action

L’action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L’ensemble de la population

3. Description de l’action

Contexte

La Ville de Lille et ses communes associées ont signé en octobre 2021 la “Charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens”.

Cette Charte n’est pas un label mais un engagement à agir sur le long terme.

Le signataire s’engage à développer un plan incluant les 5 dispositions suivantes :

- Restreindre, puis à terme éliminer l’usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens ainsi que des substances classées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction sur leur territoire, en accompagnant les particuliers.
- Réduire l’exposition aux perturbateurs endocriniens dans l’alimentation en développant les consommations d’aliments bio, et en interdisant à terme l’usage de matériel pour cuisiner et chauffer, comportant des PE.
- Favoriser l’information de la population, des professionnels de santé, des professionnels, des collectivités locales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques sur les PE.
- Mettre en place des critères d’éco-conditionnalité éliminant progressivement les PE dans les périmètres de la commande publique.

- Informer, tous les ans, les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Action 1: Former les agents de la collectivité aux perturbateurs endocriniens.

- Objectifs :
 - Identifier les services concernés.
 - Mettre en œuvre des temps de sensibilisation, via les outils Intranet et/ou ateliers de sensibilisation sur le temps de restauration.
- Mise en œuvre :

Les services identifiés ont été la direction de la petite enfance, les agents d'entretien, les agents de restauration collective.

Action 2: identifier les marchés cibles sur lesquels agir pour lutter contre les perturbateurs endocriniens.

- Objectifs :
 - Identifier dans la programmation annuelle des marchés publics et dans les achats, les marchés sur lesquels il est possible d'agir pour lutter contre les perturbateurs endocriniens.
 - Réduire l'usage de produits contenant des perturbateurs endocriniens dans les manifestations organisées par la ville.
 - Mettre en place un plan de formation pour les directions des achats responsables.
- Mise en œuvre :

Le marché de produits ménagers, interdiction interdit l'utilisation d'agents "CMR" (cancérogène, mutagène ou toxique)

Depuis juin 2019, la restauration dans les crèches est garantie 100% sans plastique, au profit de contenants en verre et en inox. La vaisselle en plastique en école élémentaire a été complètement supprimée, désormais, 50% des conditionnements sont fabriqués en cellulose végétale et des alternatives aux barquettes alimentaires en plastique sont à l'étude.

La ville de Lille a veillé à introduire dans les marchés publics des clauses spécifiques relatives à la qualité de l'air intérieur des bâtiments municipaux (Mobilier, peinture, matériaux de construction, etc.)

L'utilisation de produits phytosanitaires a également été abandonnée dans la gestion des espaces verts depuis 2018.

Action 3: sensibiliser les usagers aux perturbateurs endocriniens.

- Objectifs :
 - Développer l'axe, notamment autour des 1000 premiers jours, sensibiliser les parents sur les produits d'hygiène et d'entretien et la qualité de l'air.
 - Sensibiliser les usagers fréquentant les pôles ressources santé sur les perturbateurs endocriniens.
- Mise en œuvre :

En matière de prévention santé : Mise en place d'ateliers à destination des usagers sur la réalisation de produits ménagers et de cosmétiques DIY.

En 2021, dans le cadre de la Semaine des Transitions, atelier de fabrication de dentifrice et de déodorant

En 2022, conférences sur le sujet :

- Logement et santé : les bons gestes pour préserver la qualité de l'air (Aérer son logement, lutte contre les produits ménagers toxiques, pictogrammes, dangers, astuces sur les produits naturels et leur quantité d'utilisation, culture sur le « quand ça sent bon c'est propre »).

- Famille, Santé, et environnement adoptez les bons gestes ! (1000 jours, plastique et notamment bisphénol A, privilégier contenants en verre)

En 2022/2023 :

- 18 ateliers de fabrication cosmétiques naturels et produits ménagers, à petits couts, animés par une professionnelle.
- 8 ateliers lecture d'étiquette mis en place pour aborder les perturbateurs endocriniens liés à l'alimentation + lien avec les ateliers cuisine en faisant passer les bons messages aux habitants qui viennent avec des tupperwares en plastique.
- 1 atelier lecture d'étiquettes de produits cosmétiques => donner des alternatives aux habitants.

En 2024 : 11 ateliers de fabrication cosmétiques naturels et produits ménagers animés par une professionnelle sont prévus

Sensibilisation des usagers des pôles ressources santé sur les perturbateurs endocriniens (Quartiers de Faubourg de Béthune, Moulins et Lille Sud).

Sur les quartiers de Faubourg de Béthune et la ville de Lomme, formation d'ambassadeurs santé sur la qualité de l'air intérieur.

Aux côtés de l'implication des Villes, il est également important de rappeler l'engagement de nos partenaires hospitaliers (CHU de Lille et GHICL) auprès des usagers, notamment des femmes enceintes, en matière d'information, de sensibilisation et d'accompagnement sur les PE (dans le cadre du programme des 1000 premiers jours)

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Divers facteurs ont favorisé la mise en œuvre de ces actions :

- La signature de la charte qui a permis de mettre un éclairage politique et technique sur le sujet, avec une prise en compte transversale du sujet
- La mise en place d'un groupe de travail pluri thématique: participation de la Mission Transition Ecologique, Direction de la Petite Enfance, Direction de l'Education, Service santé du CCAS, Direction de la Restauration Scolaire, de la commande publique...

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Les éléments "freinants":

- Départ courant 2023 de la chargée de mission pilotant cet axe, démontrant une fois de plus l'importance de d'avoir un agent dédié sur la mise en œuvre d'une politique publique, malgré le fait qu'il s'agisse d'un sujet transversal pouvant vivre et se matérialiser au sein des différents services thématiques
- Départ courant 2022 de la Cheffe de projet de projet « Lomme en Transitions » de la Ville de Lomme pilotant cet axe
- Manque d'une ligne budgétaire dédiée

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Un plan d'évaluation dédié à la mise en œuvre des actions déclinées de la Charte d'Engagement a été prévu et créé spécifiquement. Divers indicateurs sont régulièrement renseignés, d'autres sont prévus.

L'un des axes de perspectives 2024 sera de déployer davantage la communication et la sensibilisation des habitants lillois à ce sujet.

Limoges

1- Nettoyer sans polluer et sans se polluer en privilégiant des produits d'hygiène et de détergence labellisés ou éco-certifiés, en revoyant les procédures et plan de nettoyage et en formant le personnel.

Cette action vise bien entendu l'hygiène des locaux mais aussi la révision des procédures concernant l'hygiène des enfants.

2- Acheter exigeant en intégrant des critères environnementaux et en rédigeant des CCTP innovants (ex : l'achat des couches).

3- Mieux respirer au travers des actions de mesures, de formalisation des pratiques d'aération et de procédures « anti-odeurs suspectes ».

4- Jouer tout simplement en limitant les produits suspects et en jouant autrement.

5- Mieux dans son assiette en utilisant de la vaisselle en matériaux inertes (porcelaine, inox, verre) pour la cuisine et le service, et en introduisant des aliments et des produits bio grâce notamment au maraichage municipal.



Lyon

Fiches Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » : 27 actions structurées selon 4

axes :

- 1/ Caractérisation et réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens
- 2/ Limitation des expositions par l'alimentation et des achats en faveur de la santé
- 3/ Conception, maintenance et entretien des sites et bâtiments
- 4/ Formation et communication à destination des agents et du grand public

Leviers mobilisés pour réduire les expositions :

- Agir sur des substances aux effets réversibles à l'échelle de quelques années
- Phtalates : projet EXP'AIR dans 3 EAJE financé par l'ADEME
- S'inscrire dans la démarche SPASER (achat responsable)
- S'articuler avec les enjeux d'amélioration continue de la QAI
- Prendre en compte le contexte local d'exposition aux perfluorés (pollutions historiques et activités en service)
- Anticiper les évolutions réglementaires européennes (PFAS)

Communiquer sans ajouter à l'anxiété et sans culpabiliser :

- Aborder les PE de manière non anxiogène
- Guide de la santé des femmes

En ce qui concerne les crèches municipales, les fiches actions de ce plan interne comprennent :

- La surveillance de la qualité de l'air dans les ERP.
- La caractérisation des risques sanitaires au niveau des écoles et EAJE de la Ville de Lyon concernant les PFAS.
- Le lancement du projet Exp'air : suivi des phtalates dans les crèches.
- L'identification des achats publics à fort enjeu de santé, avec la modification du marché alimentaire dans les crèches.
- La suppression de la vaisselle en plastique dans les crèches.
- La prescription des matériaux favorables à la qualité de l'air intérieur.
- L'accompagnement du choix des produits d'entretien dans les ERP accueillant un public vulnérable.
- La formation des agents de la Ville aux problématiques des perturbateurs endocriniens

Fiche action – Étude exploratoire des perfluorés dans les établissements accueillant un public vulnérable

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction de la Santé, Ville de Lyon

Rôle de la collectivité : à l'initiative de l'action dans le cadre de la démarche de documentation des expositions aux pollutions historiques

Services et élus de la collectivité impliqués : Céline de Laurens, élue à la santé / Direction de la Santé / Education / Petite Enfance

Echelle de territoire concernée : 13 ERP prioritaires au vu des activités antérieures

Population cible : population vulnérable accueillie dans les crèches et écoles ciblés au vu des expositions potentielles

Période / calendrier :

- 2022-2023 : méthodologie de priorisation des activités au regard du risque PFAS en lien avec le GT SFSE sur les PFAS. Participation à la rédaction du guide méthodologique et ciblage des ERP potentiellement concernés
- 2024 : cahier des charges pour une consultation exploratoire sur la recherche de PFAS
- 2024-2027 : déploiement des recherches et analyses sur 3 sites prioritaires

Partenaires : SFSE, groupe de travail Santé-Environnement

Budget : budget dédié à partir de 2024 en cours de calage (de l'ordre de 30 000 € par site)

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : crèches et écoles potentiellement exposées aux PFAS)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Voir :

- fiche n°6 du [plan d'action PE de Lyon](#)

- guide méthodologique SFSE : https://www.sfse.org/article/nosactions/Fiches-pratiques---Evaluation-et-gestion-des-PFAS-%28Per-et-Poly-Fluoro-Alkyls-Substances%29-/publication_sfse/0/read/2/4/45/Environnements%20ext%C3%A9rieurs,M%C3%A9thodologies%20d%C3%A9valuation%20des%20risques%20et%20impacts,Multi-expositions%20%7B%25%7D%20Exposome,Produits%20%7B%25%7D%20substances%20chimiques,Qualit%C3%A9%20de%20l'eau,Sites%20et%20sols%20pollu%C3%A9s

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

L'existence d'une démarche et d'outil d'inventaire historique urbain des pollutions de sols et la prise de conscience de l'absence d'éléments relatifs aux perfluorés dans la démarche.

La participation au GT PFAS de la SFSE et la mobilisation d'outil géographique et d'une matrice des activités à risque PFAS

La démarche est indépendante du dossier Arkema-Daikin (ICPE en activité au sud de Lyon) mais vient rencontrer les préoccupations de nécessaire documentation des expositions aux perfluorés, issus des pollutions historiques et/ou des activités en service.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

L'absence de méthodologie d'investigation sur le sujet, l'absence de prise en compte des PFAS dans la méthodologie nationale Sites et Sols Pollués

Les budgets d'analyse par site : prélèvements dans tous les milieux (eaux, air, sols, voire gaz de sols, poussières, végétaux) et l'évaluation quantitative des risques sanitaires. La recherche de prestataires et partenaires compétents sur le sujet

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Un peu trop tôt pour conclure à ce stade

Marseille

- Avant la crise du Covid, la Ville de Marseille avait prévu des tests concernant le nettoyage à la microfibre et eau, qui a été interrompu. En 2024, le service petite enfance et le service santé relancent la démarche, avec un test sur cinq crèches. La Ville est accompagnée par le Dr Carencio de l'ARS Paca. Une présentation va être faite auprès des 5 crèches car le personnel a changé. Le matériel avait déjà été acheté. Pour l'utilisation des microfibres, la Ville suivra un protocole.
- Concernant l'hygiène corporelle dans les crèches : pour la toilette intime des bébés, les crèches à Marseille utilisent le liniment oléo-calcaire.
- Sensibilisation et information du grand public : création d'un guide pratique « [La Ville de Marseille vous accompagne pour réduire les perturbateurs endocriniens dans votre environnement](#) » (propositions de recettes simples à réaliser soi-même, lire attentivement les étiquettes, explication pièce par pièce, etc.)

Montpellier

La Ville de Montpellier a un **plan d'actions 2024 – 2027**. Ses objectifs sont :

- Sensibiliser le grand public sur les enjeux des perturbateurs endocriniens
- Sensibiliser en milieu scolaire (agents et enfants)
- Mener des actions de sensibilisation et de formation auprès des agents et des élus de la collectivité, des professionnels de santé et de la petite enfance
- Accompagner les crèches municipales dans une démarche d'écoresponsabilité
- Faire évoluer les pratiques d'achat de la collectivité pour limiter au maximum les produits contenant des PE dans les commandes publiques concernant les ERP relevant de la Ville

Elle a mené les actions suivantes :

- Semaine de Sensibilisation grand public aux PE « [Ma Santé au Quotidien – Les perturbateurs endocriniens dans mon habitat : comment agir ?](#) » : conférences, jeux, ateliers, appartement pédagogiques, expositions, animations itinérantes, etc.
- Séances de sensibilisation des élus et agents de la collectivité.
- Accompagnement des crèches municipales à l'amélioration des pratiques en santé environnementale.
- Schéma Promotionnel des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables intégrant des actions de promotion d'achats sains pour la santé dont « l'exclusion des sources de perturbateurs endocriniens ».
- Alimentation biologique dans les restaurations scolaires.
- Zéro phyto dans les espaces verts.

Fiche action – Semaine de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens « Ma Santé au Quotidien – Les perturbateurs endocriniens dans mon habitat : comment agir ? »

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Direction Santé Publique Environnementale – Unité Territoires et Santé – Coordinatrice des actions en santé environnement de la Ville de Montpellier

Rôle de la collectivité : Organisation de l'évènement : planification, coordination, financement de certaines actions, communication, gestion des espaces publics

Services et élus de la collectivité impliqués :

- Direction Santé Publique et Environnementale : organisation de l'évènement
- Cohésion sociale : appui à l'organisation au titre de la coordination du CLS + intervention auprès des publics via le bus de prévention de la Ville aux côtés de la Mutualité Française Occitanie
- Petite Enfance : intervention auprès des publics aux côtés de la Mutualité Française Occitanie
- Direction de la Communication
- Maisons Pour Tous et Médiathèques
- Conseillère municipale déléguée à la prévention Santé et à la lutte contre les addictions

Echelle de territoire concernée : Ville de Montpellier

Population cible : grand public (tout public), professionnels de santé

Période / calendrier : Du 25 au 30 septembre 2023

Partenaires :

- Partenaires opérationnels de mise en œuvre :
 - o CHU de Montpellier
 - o Mutualité Française Occitanie
 - o Mutuelle Familiale
 - o CODES34
 - o CPIE APIEU
 - o Compagnons Bâisseurs Occitanie
 - o Les Petits Débrouillards Occitanie
 - o Souffle Occitanie
- Structures externes accueillantes :
 - o 1 centre de PMI
 - o 1 centre social de la CAF
 - o Centre commercial Odysseum
 - o Gare Saint Roch / Sncf
 - o La Chouette parenthèse (lieu de parentalité)

Budget : 17 000€

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : professionnels de santé)
- Un ou plusieurs QPV

- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Dans le cadre du volet « Santé Environnementale » du [Contrat Local de Santé](#) qui a pour objectif de développer un environnement favorable à la santé, une fiche action spécifique à la lutte contre les perturbateurs endocriniens a été élaborée à la Ville de Montpellier avec comme objectif le développement d'un programme d'action pour 1) Réduire les expositions, 2) Favoriser l'adoption de comportements favorables à la santé par les habitants, 3) Contribuer à l'adaptation de commande publique, 4) Sensibiliser les publics les plus exposés, et 5) Sensibiliser les personnels des ERP.

Pour cela, la Ville de Montpellier a fait le choix de dédier chaque année toute une semaine à l'organisation de manifestations pour la sensibilisation du grand public aux enjeux de santé liés aux perturbateurs endocriniens.

Les objectifs de cet évènement annuel sont de :

- Informer et sensibiliser le grand public, notamment le public le plus éloigné de l'accès à l'information et aux soins (QPV) ;
- Informer et sensibiliser les professionnels de la petite enfance et de santé ;
- Favoriser la création d'un réseau local en santé environnement ;
- Faire connaître les lieux et les acteurs montpelliérains en santé environnementale.

Ainsi, plusieurs réunions partenariales de préparation de l'évènement ont été organisées entre janvier et septembre 2023 afin de :

- Identifier la période de mise en œuvre ;
- Identifier les partenaires en mesure de mettre en œuvre des manifestations ;
- Sélectionner les actions proposées répondant aux objectifs de la semaine ;
- Planifier les actions sur la semaine : type d'actions, publics, horaires, lieux ;
- Préparer les actions, supports et lieux d'intervention.

En parallèle de cette co-construction avec les partenaires, d'autres aspects de l'évènement étaient gérés en interne :

- Elaboration de support de communication de l'évènement ;
- Gestion et réservation des espaces publics.

La Ville a ainsi pu proposer un programme riche et diversifié avec des actions pour la plupart itinérantes dans plusieurs quartiers de la Ville et dans plusieurs types de lieux.

La Semaine de Sensibilisation « Ma santé au quotidien – Les perturbateurs endocriniens dans mon habitat : comment agir ? » s'est ainsi déroulée du 25 au 30 septembre 2023.

Résultats obtenus :

6 jours de mise en œuvre – 13 partenaires mobilisés – 7 outils de sensibilisation, à savoir : conférence, expositions, ateliers DIY, appartement pédagogique, formation, *escape game*, stand d'informations
13 actions dans 19 lieux (dont 7 en QPV) – 26 créneaux de sensibilisation
667 participations aux manifestations :

- 18-45 ans : 41%
- < 18 ans : 38%

Des actions s'adressaient à du public captif et d'autres à du public passant.

Une vidéo de photo montage de l'évènement a été réalisée.

A l'issue de cette action, une réunion de Retour d'Expériences a été organisée avec les partenaires avec pour objectif de :

- partager une vision commune de l'action ;
- capitaliser les aspects positifs de l'évènement ;
- identifier les aspects à améliorer pour les prochaines éditions ;
- partager un pot de remerciements.



Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Forte mobilisation des partenaires locaux et nationaux ;
- Une personne dédiée en grande partie au développement d'un programme de lutte contre les PE, dont cette action (coordonnatrice santé environnement) ;

- Des crédits dédiés.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- la période de mise en œuvre : septembre = trop proche des vacances d'été + période chargée sur les actions de santé ;
- la communication tardive : les supports de communication (affiches, programme, publication sur les réseaux sociaux, ...) disponibles quelques jours avant le lancement de l'action ;
- la faible mobilisation des publics par les différents acteurs en amont (service porteur, structures accueillantes, partenaires), notamment pour les actions pour lesquelles une inscription / groupe était attendu ;
- l'absence de visibilité au démarrage de la préparation de l'action sur le volume de crédits disponibles pour cette action.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?

L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Fort intérêt pour le sujet pour les partenaires et le grand public, même les personnes les plus éloignées de l'information

Nantes

Alimentation :

- Dans le contexte de la loi Egalim, la Ville de Nantes a engagé un processus de concertation depuis 2019 sur la restauration scolaire. L'objectif partagé par les différentes parties prenantes réunies était de trouver des pistes d'action en faveur d'une restauration saine et responsable sur trois principaux volets : la substitution du plastique dans la restauration scolaire ; l'alimentation saine et responsable ; la gestion des déchets. La collectivité a proposé des pistes d'actions sur chacun des trois volets, mais également sur des sujets qui ont émergé au fil des échanges (communication, gouvernance). Ces propositions s'intègrent à la politique plus globale conduite par la Ville sur l'alimentation et la pause méridienne (plan alimentaire territorial, politique éducative, sociale, tarifaire, etc.). Une sortie progressive des contenants en plastique est en cours dans la restauration scolaire. À la direction petite enfance, suppression de la vaisselle en plastique.

Entretien des locaux et produits d'hygiène :

- Dans les multi-accueils : acquisition de produits, consommables et petits matériels respectueux de l'environnement et de la santé destinés à l'entretien et à l'hygiène. Pour cela, un plan de changement santé environnementale a été initié dans l'objectif de supprimer les expositions aux perturbateurs endocriniens (entre autres). Par exemple, par la substitution des produits de nettoyage par du matériel type microfibres.

Espaces publics :

- Pour aboutir à l'engagement d'une ville sans pesticide, en accord avec la réglementation, un outil d'aide à la gestion avait été créé : le Plan de désherbage ou Plan de gestion de l'herbe en ville. Celui-ci était à la fois un outil réglementaire mais aussi un outil pédagogique.

Commande publique :

- Ecriture de recommandations (clausier) pour limiter la présence des perturbateurs endocriniens dans les contrats et achats publics, pour les produits d'entretien, la restauration scolaire et les multi-accueils.

Sensibilisation des services :

- Une sensibilisation aux perturbateurs endocriniens auprès de différents services et directions de la Ville et de la Métropole a été organisée en 2021, avec une intervention d'une médecin de l'INCa (cf. fiche action).

Fiche action 1 – Lutte contre les PE à la direction petite enfance

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Responsable de territoire, Ville de Nantes

Rôle de la collectivité : pilote

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction petite enfance / Hélène Naulin - Adjointe Ville de Nantes, élue petite enfance, familles et parentalité

Échelle de territoire concernée : Commune

Population cible : Très jeunes enfants (0-3 ans)

Période / calendrier : depuis 2021

Partenaires : agence SAFE-Li (prestataire)

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : enfants accueillis dans les multi-accueils municipaux)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Audit en 2021 d'un multi-accueil par un prestataire (Agence SAFE-Li).

Objectif général : Initier une démarche de santé environnementale dans les MAPE.

Objectifs opérationnels :

- Identifier les substances chimiques les plus préoccupantes potentiellement présentes.
 - Mettre en place un plan d'action pour les limiter.
 - Sensibiliser les parties prenantes sur la question.
- Octobre 2022 : journée de formation des agents de la direction petite enfance.

Actions réalisées :

- Suppression des pelouses synthétiques et du sols EPDM à chaque restructuration des jardins de crèche, remplacées par pelouse naturelle et des éléments naturels (souche de bois, grosses pierres, butte de terre) → l'action nécessite une bonne communication auprès des équipes.
- Suppression du plastique au niveau des contenants alimentaires et biberon en verre : vaisselle uniquement en porcelaine, inox et verre, et biberons en verre.
- Réflexion sur les loisirs créatifs :
 - o groupe de travail spécifique avec des agents de terrain, et formation des agents au préalable pour qu'ils comprennent le sens des changements.

- suppression des produits contenant des perturbateurs endocriniens, à savoir le maquillage, peinture à doigt ou corporelle, peinture à paillette et nacrée, « sable magique ».
- restrictions des produits avec des produits plus naturels ou issus du végétal.
- proposition de "recette" de pâte à modeler, peinture naturelle avec des épices ou des aliments.
- manipulation uniquement de produits alimentaires comme de la semoule, des pâtes de blé, des marrons.
- Réflexion sur les jeux et jouets en plastique avec des préconisations sur les jouets (ex: des poupées en tissu, des jeux en bois bruts...).
- Changements des produits d'entretien des crèches et désinfection des sols à la microfibre et eau. Utilisation limitée des désinfectants (et écolabel).

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Réflexion sur les loisirs créatifs : personnel formé et attentif à la santé des enfants.
- Changements des produits d'entretien : un travail en complémentarité avec le service de la commande publique, un groupe de travail motivé et engagé.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Réflexion sur les loisirs créatifs : changement long et demande de pédagogie très forte.
- Réflexion sur les jeux et jouets : peu de proposition des fournisseurs de matériel de puériculture, manque de clause spécifique pour les perturbateurs endocriniens dans les marchés publics.
- Changements des produits d'entretien : un nombre élevé d'agents à former, absence de conseiller de prévention au sein de la direction.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Autres enseignements :

- L'utilisation des capteurs CO₂ n'a pas apporté de réelle plus-value.
- Action couplée à une incitation à aller dehors plus souvent.

Fiche action 2 - Information / sensibilisation en interne sur les perturbateurs endocriniens

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Nantes Métropole

Rôle de la collectivité : Pilote

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction santé publique

Échelle de territoire concernée : Directions et services de la ville de Nantes et Nantes Métropole

Population cible : Agents

Période / calendrier : mai 2021

Partenaires : Médecin de l'INCa.

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : agents de la collectivité)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Suite à la signature de la Charte VTSPE fin 2019, et d'une réunion avec différentes directions et services de la collectivité qui avait montré une demande d'information sur les PE, la direction santé publique a organisé une sensibilisation sous forme de webinaire à l'attention des différentes directions concernées. S'agissant d'une thématique transversale, ces dernières étaient nombreuses (une quinzaine environ) à être invitées.

Le webinaire s'est appuyé sur l'intervention de la D^{re} Alice Desbiolles, médecin en santé publique spécialisée en santé environnementale et épidémiologiste, et médecin référent prévention à l'INCa.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

La demande émanait des directions, ce qui a favorisé l'adhésion et la participation au projet.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Thématique assez complexe : équilibre à trouver entre une information scientifique rigoureuse et les applications concrètes (comment réduire l'exposition).
- Les niveaux de connaissance pouvaient être également différents d'un service à un autre, il s'agissait donc de s'adapter à chacun.
- Tous les « référents » dans chaque direction impliquée n'ont pas pu se rendre disponibles pour le webinaire.

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

- Une vingtaine de participants, pour une douzaine de directions représentées (Éducation, Restauration scolaire, Animation et transition écologique, Petite enfance, Commande publique, Relation aux usagers, Cycle de l'eau, espaces verts, etc.).
- Pas d'évaluation formelle suite au webinaire, mais des commentaires et retours positifs.
- L'intervention de la D^{re} Alice Desbiolles a également appréciée (clarté des informations, support adapté).

Nice

Méthode

- Méthodologie rigoureuse, débutant par la **fédération des acteurs du territoire** (institutions publiques, associations, professionnels de santé, mutuelles), suivie d'un **diagnostic précis des besoins et des priorités de la population locale**, en mettant l'accent sur les quartiers prioritaires
 - o plan d'actions articulé autour de plusieurs axes stratégiques : allant de la sensibilisation du grand public à la formation des professionnels de santé et de l'éducation.
 - o actions de sensibilisation surtout tournées vers la petite enfance avec une approche permettant de toucher un large éventail de la population (les parents et futurs parents, les étudiants, les adultes et les seniors, qui sont potentiellement des grands-parents.) → des ateliers, des conférences et des programmes dédiés sur les bonnes pratiques à adopter pour réduire leur exposition dans tous les aspects du quotidien, de l'alimentation au mobilier, en passant par la décoration, les jouets, les revêtements de sol, et même les cosmétiques.
- Communication vers l'ensemble des habitants (campagnes d'affichage et médias)
- **Un plan spécifique pour réduire l'exposition aux phtalates** lancé le 6 octobre 2023 afin de prévenir les complications de santé associées, telles que la prématurité et des maladies infantiles (asthme, obésité, troubles de l'attention et de l'hyperactivité) → sensibilisation : ateliers pour enfants et parents, éco-ambassadeurs scolaires, des formations pour les professionnels de santé, de l'éducation, de la petite enfance, évaluations régulières pour mesurer l'efficacité des interventions (questionnaires, dosages biologiques des phtalates sur des populations ciblées, échantillonnage et dosage de produits issus de la commande publique)

Quelques exemples d'actions :

- La suppression des pesticides dans les espaces verts dès 2008 (en avance sur de nombreux territoires français).
- Une politique zéro plastique dans l'alimentation scolaire (remplacement par l'inox et le verre depuis 2019 et augmentation de la part des produits bio à 60% pour les bébés).
- Une labellisation des cosmétiques dans les crèches municipales.

Paris

Contexte : Un programme de formation continue en santé environnementale des professionnels de la petite enfance contenant un volet sur les perturbateurs endocriniens a donné un appui pour la sensibilisation de l'ensemble de ses professionnel·les de la petite enfance de la Ville de Paris travaillant sur le terrain (cf. fiche action suivante).

Quelques exemples d'actions menées :

- **Commande publique :** Des actions sont mises en place depuis 2016 pour engager la Ville dans des achats responsables dans la commande publique. Dans ce contexte, un appui technique du Service des Laboratoires de santé environnementale est apporté au bureau des marchés et des achats de la Ville de Paris, dans le cadre du Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (SPASER). Ce travail a pour objectif de réduire voire éliminer dans les achats de la Ville les produits contenant des substances chimiques nocives pour la santé telles que les substances cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques, ainsi que les perturbateurs endocriniens, et de garder une vigilance forte sur les potentiels polluants émergents.
- **Alimentation :** Des actions ont déjà été engagées dans les crèches pour augmenter la part de l'alimentation issue de l'agriculture biologique et de circuits court (91% de repas comprennent des produits bio). Les efforts se poursuivent pour éliminer des crèches les substances nocives pour la santé, via l'achat et l'usage de fournitures et d'équipements sans plastique et mieux adaptés : biberons en verre, lait infantile exclusivement bio depuis 2019, vaisselle et jouets sans plastique, produits d'entretien avec moins de composants chimiques, textiles pour la plupart en coton bio et sans teinture.

Les actions sur les PE s'inscrivent dans une **politique globale de réduction des expositions et d'améliorations des environnements intérieurs**, dans tous les établissements accueillant du public de la Ville de Paris, au travers de plusieurs plans et initiatives :

- Plan ventilation et Plan Qualité de l'Air Intérieur (QAI)
- Plan plomb
- Prévention des risques liés aux sites et sols pollués
- Réduction des expositions à l'amiante

Projets pilotes :

- étude d'émission de PE par certains matériaux type couche culotte, masque FFP1.
- Projet Crèche sans perturbateur endocrinien : élaboration d'un plan d'action pour diminuer la présence de PE dans les environnements intérieurs des crèches (modification des ameublements, des produits et des pratiques) avec suivi des concentrations en certains PE dans l'air intérieur des crèches.

Perspectives : suivi temporel des concentrations en PE dans l'air dans un échantillon de crèches réparties sur le territoire Parisien : à partir de 2024 (environ 17 crèches)

Fiche action – Programme de formation continue en santé environnementale des professionnels de la santé et de la petite enfance contenant un volet sur les perturbateurs endocriniens

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Observatoire parisien de santé environnementale, Ville de Paris

Rôle de la collectivité : Coordination et animation d'actions de promotion de la santé environnementale

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction de la santé publique (DSP), Direction des familles et de la petite enfance (DFPE)

Echelle de territoire concernée : Paris

Population cible : Professionnels de santé (PMI), assistantes maternelles, étudiants de médecine

Période / calendrier : 2022-2024

Partenaires : en interne à la ville de Paris (Service de PMI, Service de santé scolaire, Bureau de la formation de la Direction des familles et de la petite enfance) ; Sorbonne Université

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : Professionnel.le.s ou futur.e.s professionnel.le.s de santé et professionnel.les de la petite enfance)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Dans le cadre de la charte « Villes et Territoires Sans Perturbateurs Endocriniens » du Réseau Environnement Santé signé au Conseil de Paris en 2017 et de la mise à jour du Plan parisien de santé environnementale en cours, la Direction de la santé publique a choisi de développer une offre de formation et de sensibilisation vers les professionnels et futurs professionnels de santé sur plusieurs axes de santé environnementale. Parmi ceux-ci, les perturbateurs endocriniens constituent un volet d'intérêt auprès des professionnels de la petite enfance.

L'objectif principal de cette offre de formation est de permettre aux médecins, infirmières, assistantes maternelles et étudiants en médecine d'être en capacité de mieux connaître les perturbateurs endocriniens et de les inclure parmi les différents points de vigilance sur les sujets de santé environnementale dans leurs missions, en particulier auprès de leurs patients/publics.

Description du programme :

Professionnels de santé (PMI) depuis 2023 :

- Webinaire à destination de 125 médecins, puéricultrices, infirmières du Service de PMI et du Service de Santé scolaire
- 2 intervenants (ressource interne : 2 ingénieur.es en santé publique et environnement)
- Thématique : la santé environnementale et « les enjeux de la grossesse à l'enfance » dont perturbateurs endocriniens

Assistantes maternelles depuis 2022

- Intervention dans la conférence annuelle visant 800 à 1000 assistantes maternelles parisiennes (crèches municipales et crèches familiales) : conférence + stand de sensibilisation
- Formation annuelle de 20 professionnel-le-s de l'accueil individuel au domicile quatre fois par an sous forme d'ateliers pratiques en petit groupe
- 2 à 4 intervenants par formation (ressource interne : ingénieur.es en santé publique et environnement)
- Thématiques : les perturbateurs endocriniens, la qualité de l'air intérieur, l'hygiène alimentaire, les moisissures, l'humidité, les pollens et les allergies

Étudiants en service sanitaire depuis 2022

- Formation annuelle de 10 étudiants en médecine en service sanitaire intervenant auprès des familles en centres de PMI. 4 séances de formation dont 1 mise en situation.
- 4 intervenantes-formatrices (ressource interne : ingénieur.es en santé publique et environnement et une médecin PMI)
- Thématiques : perturbateurs endocriniens, qualité de l'air intérieur, moisissures/humidité

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

La collaboration au sein d'une même direction de services complémentaires (Service de PMI, Service de santé scolaire, Service des laboratoires en santé environnementale et Observatoire parisien de santé environnementale) favorise l'élaboration et la mise en œuvre des actions communes de ce programme de formation.

De même, l'insertion des formations des assistantes maternelles sur le volet particulier des perturbateurs endocriniens fait suite à une première intervention des formatrices lors de la conférence annuelle de sensibilisation aux problématiques de la petite enfance adressée aux 2000 assistantes maternelles de la ville de Paris. Cette première intervention a permis d'établir des liens professionnels entre la Direction de la Santé Publique et la Direction des Familles et de la Petite Enfance pour l'apport de connaissance sur les perturbateurs endocriniens.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Une limite à la mise en œuvre de ce programme de formation continue se situe dans le déploiement à une échelle supérieure des animations des formations qui jusqu'ici s'appuient sur un pool de formateurs occasionnels et non pas de formateurs dédiés. La disponibilité contrainte par les missions principales des intervenants des services concernés est un facteur limitant l'accroissement de l'offre de formation.

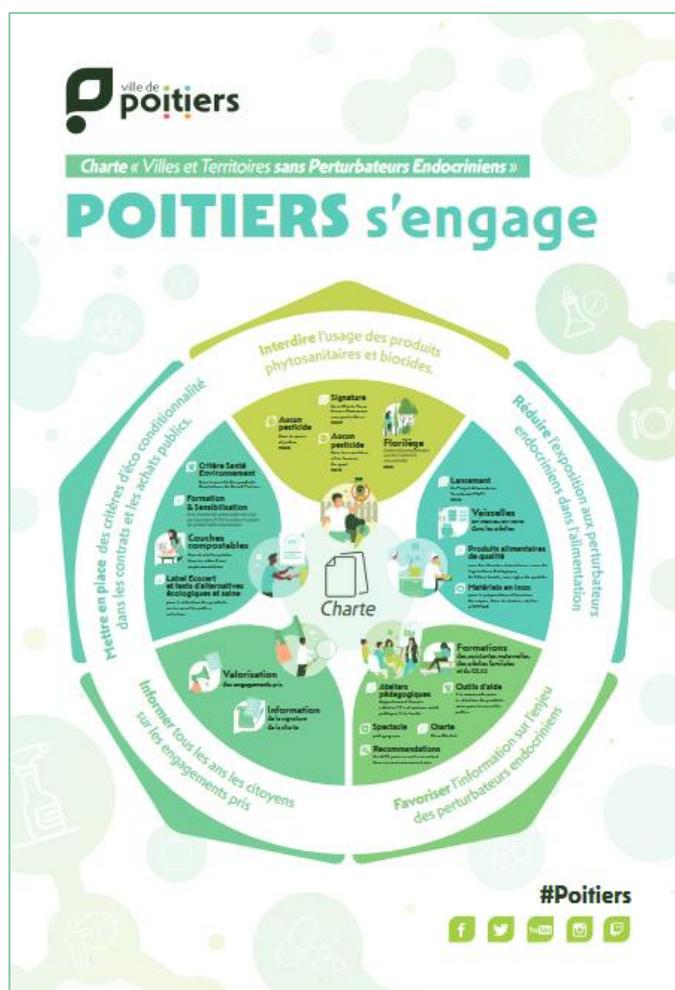
**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

La mise en œuvre de l'offre de formation étant récente, les évaluations sont en cours.

Poitiers

Quelques exemples d'actions :

- Gestion raisonnée des espaces verts depuis 2000 avec actions de sensibilisation et ateliers « jardiner autrement » lors d'événements (Florilège, RDV jardins) .
- Sensibilisation des assistantes maternelles des crèches familiales du CCAS (accompagnement au changement de pratiques auprès des 25 professionnelles exerçant à domicile sur 2 ans – plus de 50 ateliers).
- Intégration des critères santé-environnement pour les marchés publics Petite Enfance puis CCAS puis Grand Poitiers (produits ménagers, hygiène puériculture, linge, etc.).
- Sélection de produits sains pour la petite enfance (loisirs créatifs, cuisine, linge, lait, cosmétiques, etc.).
- Sélection de produits alimentaires de qualité avec des denrées alimentaires issues de l'agriculture biologique, de filière locale, sous sigles de qualité.
- Participation au Programme Alimentaire Territorial de Grand Poitiers sur l'axe Alimentation saine et durable.
- Déploiement des guides de recommandation pour la gestion et la rénovation des crèches et développement d'un programme d'accompagnement des structures (SAFE-Li – ARS Nouvelle Aquitaine).
- Actions de sensibilisation auprès des professionnels, des scolaires et du grand public via le réseau des partenaires en santé environnement (conférence théâtrale, conférence à destination des professionnels, ateliers de fabrication, etc.).
- Cuisines centrales équipées en inox.
- Expérimentation de plateaux en inox pour toutes les crèches collectives.



Fiche action 1 – Intégration des critères Santé Environnement dans les achats publics

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Pole santé et direction des achats du CCAS de Poitiers et de Communauté urbaine de Grand Poitiers

Rôle de la collectivité : pilote dans le déploiement des achats éco-responsables

Services et élus de la collectivité impliqués : Direction Salubrité – Santé publique et Direction Achats – Moyens généraux

Echelle de territoire concernée : Poitiers – Communauté urbaine de Grand Poitiers

Population cible : usagers des services publics, agents et population

Période / calendrier : depuis 2019, à chaque renouvellement de marchés

Partenaires : association 3AR, direction Petite Enfance – Parentalité

Budget : 1 ETP chargée de mission santé pour la gestion de projet

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé de Poitiers deuxième génération, la promotion de la santé environnementale a fait l'objet d'un axe stratégique. Le fait que le CLS de Poitiers soit porté par le pôle santé du CCAS a facilité la mise en œuvre d'actions ayant pour but de lutter contre les perturbateurs endocriniens dans le milieu de la Petite Enfance avec justement la direction Petite Enfance du CCAS.

Après une année d'acculturation aux perturbateurs endocriniens, la Ville de Poitiers a adopté en décembre 2019 la délibération pour être signataire de la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » (VTSPE) proposée par le Réseau Environnement Santé (RES).

Depuis, la collectivité s'engage à mener un plan d'actions sur le long terme visant à limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens en protégeant la population et les écosystèmes de cette exposition.

Le plan d'action de la Ville s'organise autour des 5 points de la charte VTSPE :

- Interdire l'usage des produits phytosanitaires et biocides
- Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation
- Favoriser l'information de tous de l'enjeu des perturbateurs endocriniens
- Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité dans les contrats et les achats publics
- Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris

Dans un premier temps, la direction Achats – Marchés publics du CCAS de Poitiers a suivi des sessions de formation organisées par l'association 3AR déployées dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement Nouvelle Aquitaine.

C'est alors que la notion de santé environnement est apparue lors des renouvellements des marchés spécifique Petite Enfance (puériculture – produits d'hygiène, vaisselle, textile, lait, couches).

Fort de cette expérience et du retour positif des marchés publics et des agents de la collectivité, nous avons commencé une mission d'essaimage auprès de la direction Achats – Moyens généraux de Grand Poitiers, qui gère les marchés publics pour la communauté urbaine, la ville et le CCAS.

Par exemple lors du renouvellement de marché des produits d'entretiens, il a été spécifié l'engagement de la collectivité dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens et ont été intégrés des critères d'éco conditionnalité. Des alternatives aux produits d'entretiens ont été proposées comme l'utilisation de bandeaux micro fibre avec lavage à l'eau mais aussi de nettoyeurs vapeurs.

Par ailleurs d'autres directions de la collectivité (sport et éducation) ont déployé des techniques limitant l'utilisation de produits chimiques avec la mise en place de nettoyeurs vapeurs dans les écoles, piscines...

A la suite de ces achats concernant l'hygiène, un module Qualité de l'air intérieur a été rajouté dans la formation aux agents d'entretien (Victoire de l'Innovation au sein de la collectivité).

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

L'expérimentation à l'échelle du CCAS a facilité l'essaimage de la santé dans les politiques d'achats (ressource santé environnement en interne, retours positifs des agents, accompagnement par des intervenants extérieurs...).

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

Au début, le concept de la promotion de la santé a pu paraître très éloigné dans les pratiques des achats. Cependant avec l'acculturation et l'accompagnement des équipes sur le long terme, le sujet de la santé environnement est devenu un incontournable lors de l'élaboration des marchés publics !

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Depuis l'essaimage de 2019, Grand Poitiers a adhéré au [réseau 3AR Achats publics responsables en Nouvelle Aquitaine](#) et a organisé une matinale technique autour des enjeux sociétaux et des évolutions réglementaires.

En complément c'est cette association qui en Nouvelle Aquitaine accompagne notamment les collectivités à déployer la santé environnementale dans les politiques d'achats publics dans le cadre du Plan Régional Santé Environnement et de la stratégie Petite Enfance – Santé Environnement de la Nouvelle Aquitaine.

Des guides sont disponibles à ce sujet :

- guide RECO CRECHE
- Guide Bati renov
- <https://www.recocreches.fr/>

Fiche action 2 – Sensibilisation aux perturbateurs endocriniens en Petite Enfance

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : CCAS de Poitiers

Rôle de la collectivité : pilote du déploiement des ateliers Petite Enfance

Services et élus de la collectivité impliqués : direction Petite Enfance – Parentalité

Echelle de territoire concernée : Poitiers

Population cible : Enfants de 0 à 3 ans, en crèche familiale – Assistantes maternelles du CCAS de Poitiers

Période / calendrier : 2 ans (septembre 2019 à juin 2021) – non inclus la période Covid

Partenaires : ARS Nouvelle Aquitaine

Budget : 1 ETP chargée de mission santé qui assurait les ateliers et la gestion de projet (15%)

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : assistantes maternelles des 2 crèches familiales du CCAS de Poitiers, exerçant à domicile dans tous les quartiers de Poitiers)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Les perturbateurs endocriniens sont des substances qui dérèglent le fonctionnement hormonal des organismes vivants et causent ainsi des effets néfastes sur la santé de l'Homme ou d'être vivants de l'environnement. Les femmes enceintes, les fœtus, les jeunes enfants, les adolescents ou encore les personnes dont le système immunitaire est affaibli sont les populations les plus à risques face à l'exposition des polluants. A ce titre, une stratégie de prévention et promotion de la santé environnementale, visant à limiter l'exposition à certaines substances est menée au niveau de la région Nouvelle Aquitaine.

Cette stratégie vise à :

- Réduire les sources de substances chimiques dans les lieux de vie des enfants de moins de 6 ans et des femmes enceintes (maison, maternité, lieux d'accueil des jeunes enfants),
- Développer des comportements (choix/gestes) favorables à la réduction des expositions auprès des parents, femmes enceintes, des professionnels de santé, des assistantes maternelles, des personnels éducatifs et d'entretien...,
- Soutenir les comportements favorables en renforçant une prise de conscience collective et en développant durablement les actions de prévention à l'échelle d'un territoire (climat social, soutien de l'entourage dans le parcours de l'enfant).

Pour ce faire, l'ARS a conçu le guide de recommandations pour l'accueil d'enfants dans un environnement sain ([RecoCrèches](#)) à destination des structures d'accueil Petite Enfance.

Celui-ci propose 14 fiches sur les pratiques à adopter favorables à la santé et d'achats respectueux de la santé environnement. Parallèlement au guide, un accompagnement méthodique Safe-Li a été proposé aux 12 départements de la région Nouvelle Aquitaine de manière à lever certains freins dans la mise en œuvre de ces changements. Ce programme a pour objectif de former les personnes ressources en interne pour asseoir leur légitimité vis-à-vis de l'équipe et de la collectivité puis intégrer la santé environnementale dans les marchés publics (possibilité de faire appel à l'association 3AR).

Dans le département de la Vienne, c'est la crèche Coccinelle de Châtelleraut qui a bénéficié de cette méthode et qui deviendra la crèche référente pour le département. Le pôle Santé du CCAS a participé au déploiement de cette méthode, de manière à faire le relai sur Poitiers.

C'est donc en s'inspirant de la méthode SAFELI que les 2 crèches familiales du CCAS de Poitiers ont pu bénéficier d'un accompagnement à la réduction des expositions dans le milieu de la Petite Enfance. Poitiers a fait ce choix pour renforcer le changement de pratiques des professionnelles exerçant à domicile.

En effet la crèche familiale est un établissement employant des assistantes maternelles agréées qui accueillent les enfants à leur domicile et qui se retrouvent au sein d'un local plusieurs fois par semaine.

C'est donc au sein de l'établissement accueillant les 2 crèches familiales que les 25 assistantes maternelles ont suivi une série d'ateliers autour de 5 thèmes (dont celui des achats évoqués à chaque ateliers) :



Les ateliers ont été programmés à la suite d'une réunion de sensibilisation et d'une animation « chasse aux polluants » au sein de l'établissement qui accueillait les 2 crèches familiales.

D'un point de vue organisationnel, un thème a été abordé par trimestre :

- 1^{er} trimestre 2019 : atelier « changer sans perturber »
- 4^{ème} trimestre 2019 : atelier « nettoyer sans polluer et sans se polluer »
- 4^{ème} trimestre 2019 : atelier « mieux dans son assiette »
- 1^{er} trimestre 2021 : atelier « jouer tout simplement »

Le bilan a été très positif avec des changements de pratiques mis en place au sein des foyers des assistantes maternelles mais aussi auprès des familles des enfants gardés (exemple de l'utilisation du biberon en verre chez l'assistante maternelle, qui propose de le tester à la maison. Pour certaines familles le test a été concluant !)

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- La démarche sur le long terme a permis une meilleure compréhension du sujet et a provoqué des changements de pratiques au domicile des professionnelles.
- Certaines des assistantes maternelles se sentaient plus légitimes à la fin du cycle d'ateliers à échanger avec les parents, autour du sujet de la santé environnementale sur la période des 1000 premiers jours.
- L'intégration des critères santé environnement dans les marchés publics (pour les crèches collectives et familiales, pour les couches qui sont distribués aux professionnelles) a aussi permis de valoriser les actions de la collectivité et d'être exemplaire dans la démarche.
- Soutien de la démarche de la direction Petite Enfance – Parentalité.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

La crise sanitaire du Covid a freiné le projet. Toutefois, cela a permis une prise de conscience sur le long terme et d'aller petit à petit vers un changement de pratique.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

- A 92% les personnes ont changé leurs habitudes (repérage des labels, achats de produits labellisés, contenant en verre...).
- L'action a été un vrai succès et a permis de valoriser le pôle des crèches familiales de la direction Petite Enfance.
- Pour en savoir plus, consultez [le bilan du projet](#).



Roanne

Fiche action – QAI – Espaces verts – Marchés publics – Sites et sols pollués

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : SASPDD, éducation, environnement commande publique

Rôle de la collectivité : Pilote

Services et élus de la collectivité impliqués : Divers (cf. ci-dessus)

Echelle de territoire concernée : Commune

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Quelques exemples d'actions :

- **Qualité de l'air Intérieur (QAI)** : sensibilisation auprès des directeurs des écoles et des enfants sur QAI et pratiques d'aération, avec des explications sur les polluants de l'air intérieur, dont les perturbateurs endocriniens.
- **Espaces verts** : 0 pesticides
- **Marchés publics** : intégrations de critères environnementaux et ou qualité de l'air dans les marchés suivants :
 - o Fournitures scolaires
 - o Fournitures produits entretiens
 - o Marchés de travaux bâtiments
 - o Marché de l'alimentation :
 - 30% produits bio –
 - Contenants non plastiques, gastro inox + qq barquettes biodégradables (livraison à domicile : question de poids, casse, prix ...)
- **Sites et sols pollués** : Suivi des chantiers publiques et privés qui s'implantent sur des sites potentiellement pollués.
- Distribution de gourdes en inox aux agents des collectivités.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- QAI : étude Qualité de l'air / performance énergétique (dans un contexte de sobriété énergétique il a été demandé à baisser les températures dans les locaux, des écoles notamment).

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Manque de temps et de dispo des agents des écoles – manque de moyen humain pour se consacrer à cette thématique.
- Manque de moyens financiers pour modifier les pratiques.
- Un sujet transversal qui nécessite une implication constante et la mobilisation de nombreux services.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?**L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

- QAI : un sujet traité à l'école mais qui peut être appliqué à la maison.
- Idem concernant l'alimentation : des repas de qualité proposés aux enfants qui ne peuvent bénéficier de ces produits en milieu familial.
- Besoin de temps pour capter les gens et les mobiliser : commencer par petit (qqs personnes motivées et impliquées) pour pouvoir essaimer par la suite.

Roubaix

Exemples d'actions :

- Dès 2017, un nouveau protocole de nettoyage des crèches a été mis en place : les produits sont fabriqués par les agents d'entretien à partir de vinaigre blanc, de bicarbonate de soude et de savon noir. La lessive est également fabriquée à base de savon de Marseille. Outre les bénéfices pour la santé, pour l'environnement et les gains économiques, ce choix a aussi simplifié les gestes des agents d'entretien, qui de plus, sont ravis d'utiliser ces produits et dont certains rapportent que leurs problèmes d'asthme et/ou de peau ont disparu.
- La Ville s'est appuyée sur des critères santé-environnement et des labels (FSC© et Oeko-tex©) pour ses achats de couches et pour le marché d'achat de linge.

Saint-Brieuc

Fiche action – Qualité de l'air intérieur « Chez moi, je dis stop aux polluants »

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Ville de Saint-Brieuc

Rôle de la collectivité : Organisation, pilotage

Services et élus de la collectivité impliqués : Service Petite Enfance (ludothèque pour accueil des ateliers) car la cible était les parents

Echelle de territoire concernée : Ville

Population cible : Parents pour les ateliers et grand public pour la conférence

Période / calendrier : Octobre 2021

Partenaires : La Mutualité française

Budget :

- Mutualité française de Bretagne : Gratuit (financement ARS)
- Budget Communication + Temps passé.
- Salles gratuites.

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : Parents pour les ateliers)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population pour la conférence

3. Description de l'action

- Étape 1: Conférence. Qualité de l'air intérieur « Chez moi, je dis stop aux polluants ». Public global. 1h à 1h30
- Étape 2: Trois modules-ateliers: cuisine, chambre bébé, salle de bain. 1h à 1h30

Communication : mails parents crèches, mails école, assistantes maternelles de la ville + canaux habituels mairie (facebook, internet, affichage, etc.).

Dans le cadre des soirées de la santé (événement municipal annuel depuis 2006, en partenariat avec centres hospitaliers, l'office des retraités briochins et la mutualité française de Bretagne). Chaque année il y a un thème différents et des conférences.

Les **soirées santé** de la ville de Saint-Brieuc

Et si nous parlions santé !
Des informations pour être acteur de sa santé

Conférences à 18h

jeudi 6 octobre : Qualité de l'air intérieur « Chez moi, je dis stop aux polluants ! »
animée par la Mutualité Française Bretagne.
Proposition à la fin de la conférence de s'inscrire à trois ateliers :
• ma cuisine sans polluants
• des produits sans danger, ma salle de bain
• la chambre de bébé - un bébé sans pollution

vendredi 14 octobre : « Les troubles alimentaires »
animée par M. Nicolas SAHUC, diététicien
en partenariat avec l'association SAB 22 (Solidarité, Anorexie et Boulimie 22).

Salle du Conseil municipal - rue Vicairie
Entrée libre

SAINTE-BRIEUC
www.sainte-brieuc.fr

Présentation de l'action



La qualité de l'environnement est en lien étroit avec la santé des populations. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime ainsi qu'un environnement plus sain permettrait d'éviter chaque année près de 13 millions de décès. Or, les pollutions environnementales, qu'elles soient physiques, biologiques ou chimiques sont le plus souvent imperceptibles à l'œil nu.

Nous passons de 80 % à 90 % de notre temps dans des espaces clos. Or la qualité de l'air intérieur est de moindre qualité que l'air extérieur. La présence de polluants intérieurs peut entraîner des gênes mais également des réactions allergiques. Il existe des gestes simples permettant d'améliorer la qualité de son air intérieur.

La Mutualité Française met à votre disposition une offre dédiée à la santé environnementale destinée à vos adhérents. Construite sous la forme d'un parcours de plusieurs modules autour du logement, elle sensibilise les participants aux polluants dans les différentes pièces de la maison, apporte des conseils et propose des solutions concrètes que chacun peut mettre en place dans son quotidien.

Ce parcours est composé, à minima de 2 modules, avec une entrée commune sur la qualité de l'air intérieur « Un air plus sain dans mon logement », suivi au choix d'un 2^e module abordant les polluants dans certaines pièces du logement :

- « Ma cuisine sans polluants » sur l'alimentation et les contenants pour cuisiner ou conserver
- « Des produits sains dans ma salle de bain » sur les produits d'hygiène et les cosmétiques
- « La chambre de bébé : un cocon sans pollution » sur les polluants dans la chambre de bébé

1 module obligatoire

1 « Un air plus sain dans mon logement » sur la qualité de l'air intérieur, en conférence ou atelier en présentiel ou distanciel d'1h à 1h30.

un 2^e ou plusieurs modules au choix

2 « Ma cuisine sans polluants » en atelier présentiel ou distanciel d'1h à 1h30 chacun ;

3 « Des produits sains dans ma salle de bain »

4 « La chambre de bébé : un cocon sans pollution »



Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Travail en collaboration avec la Mutualité française de Bretagne et lien avec les services qui touchent le public cible.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Sujet niche qui n'a pas attiré le public (ni en format conférence, ni en format ateliers).
- Complicé de trouver des créneaux pour les ateliers, adaptés à la cible (18h-20h)

C'était la première fois que nous abordions ce sujet, c'était une nouveauté. Dans les questionnaires des précédentes éditions des soirées de la santé, ce sujet n'avait jamais été proposé.

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

Très peu de participants donc pas d'évaluation possible. Comment attirer/communiquer sur ce sujet ?

Strasbourg

- Depuis 2020, co-pilotage avec la Ville de Paris du groupe de travail PE du Réseau français des Villes-Santé.

Sensibilisation

- Ateliers de sensibilisation de jardiniers amateurs en 2021.
- En 2024, plusieurs ateliers et conférences de sensibilisation des publics sont prévus dans le cadre du Contrat local de santé III de l'Eurométropole de Strasbourg (cf. fiche action).

Enfance et petite enfance

- Rédaction d'un guide « Vers une crèche sans PE » par l'Avis en Vert en 2021.
- Actions de sensibilisation des femmes enceintes à travers le dispositif Ordonnance Verte (cf. fiche action).
- Projet de transformation de la restauration scolaire avec suppression progressive des contenants plastiques et augmentation de la part de produits biologiques (cf. fiche action).
- Insertion de clauses environnementales dans les marchés de la Direction de l'enfance et l'éducation pour réduire le plastique et les PE dans l'environnement des enfants.

Déchets

- Plan d'action « Zéro déchets » : subvention pour l'achat/location de couches lavables et ateliers de sensibilisation pour les jeunes parents, ateliers « Zéro déchet pour ma santé », outils de communication pour la promotion des protections menstruelles lavables, l'achat en vrac, la consigne du verre et la collecte des bio-déchets (cf. fiche action).



Eaux

- Plan d'action de réduction des micropolluants dans l'eau : ateliers et outils de communication sur le ménage au naturel, promotion de la consommation de l'eau du robinet, travail auprès des entreprises et artisans sur la réduction de l'utilisation de substances dans les pratiques professionnelles, inciter le grand public à changer ses pratiques (cf. fiche action).

Fiche action 1 – Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans la restauration scolaire

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Ville de Strasbourg (Cheffe de projet transformation de la restauration scolaire)

Rôle de la collectivité : Pilote, porteur

Services et élus de la collectivité impliqués : direction de l'enfance et de l'éducation, direction de l'architecture et du patrimoine, élus en charge de la restauration scolaire et du patrimoine, élue en charge de l'enfance et de l'éducation

Echelle de territoire concernée : Ville de Strasbourg

Population cible : enfants déjeunant en cantine

Période / calendrier : action pérenne

Partenaires : société de restauration collective

Budget : plusieurs millions d'€

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : les enfants déjeunant en cantine dans les écoles publiques de la ville de Strasbourg)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Au 1^{er} janvier 2025 : interdiction des contenants de réchauffe en plastique en restauration scolaire. La Ville de Strasbourg a été précurseur de ce débat. C'est ainsi que depuis 2016, en réponse à des demandes fortes émanant de parents, la ville déploie des cantines en « tout inox ».

De plus, dans le cadre du renouvellement du marché de repas en liaison froide de la ville prévu à la rentrée 2024, des exigences fortes ont été portées sur la réduction des additifs alimentaires, le fait maison et la réduction des emballages.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

Une mobilisation des parents.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

La capacité technique à pouvoir mettre en inox tous nos restaurants. A ce stade, 20 restaurants sont encore en barquettes en plastique eu égard au contrainte de place alors même que l'inox nécessite plus de place et du matériel ergonomique pour nos agents.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Pas de chiffre à communiquer.

Fiche Action 2 – Lutter contre les micropolluants à la source : inciter le grand public à changer ses pratiques

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Eurométropole de Strasbourg

Rôle de la collectivité : Pilote, porteur

Services et élus de la collectivité impliqués : Service eau et assainissement, service coopération et animations des transitions ; vice-président en charge de l'eau et de l'assainissement

Echelle de territoire concernée : 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg

Population cible : tous les habitants et usagers du territoire

Période / calendrier : action pérenne

Partenaires : Associations d'éducation à l'environnement

Budget :

- ensemble de la campagne de communication Ménage au naturel depuis 2016 (conception, impression, diffusion) : environ 100 000€
- accompagnement associations : environ 10 000€ annuels.

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

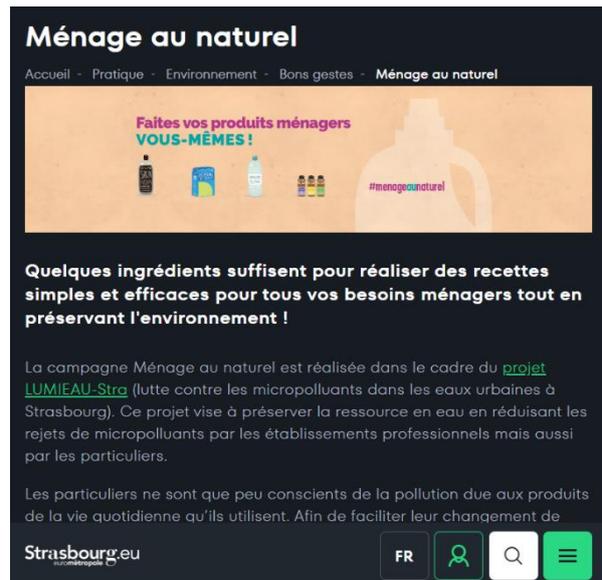
3. Description de l'action

Les micropolluants sont définis comme des substances indésirables détectables dans l'environnement à très faible concentration mais pouvant engendrer des effets négatifs sur les écosystèmes et/ou l'Homme. Ils proviennent, au moins en partie, de l'activité humaine (rejets industriels, pratiques agricoles, activités du quotidien). Leur présence dans les milieux aquatiques est un facteur important de dégradation de la qualité de ceux-ci. Au-delà des milieux aquatiques, ils se retrouvent aujourd'hui dans tous les compartiments de l'environnement.

Au niveau national, la réglementation relative à la protection des milieux aquatiques demande aux collectivités gestionnaires des stations de traitement des eaux usées de grande taille d'établir un plan d'action de réduction de micropolluants sur le territoire, en agissant avec tous les types d'émetteurs identifiés. Les citoyens, en tant qu'utilisateurs de divers produits chimiques du quotidien (produits ménagers, produits cosmétiques, produits de bricolage, produits phytopharmaceutiques, médicaments), sont un des types d'émetteurs avec lesquels travailler. L'enjeu est d'une part de faire présence conscience des enjeux qui se cachent derrière la pollution présente dans nos eaux usées et d'autre part de faire connaître les pratiques qui peuvent être mises en place.

L'action s'est tout d'abord focalisée sur le type de produits perçu comme étant le plus facile à changer chez soi : les produits ménagers. Une campagne de communication avec des outils variés a été mise

en œuvre entre 2016 et 2019. Nous nous sommes appuyés sur des outils classiques (affichages, guides, insertions presse) mais aussi plus originaux (campagne radio, campagne de spots vidéos diffusés dans les cinémas et sur les réseaux sociaux). Les éléments sont rassemblés sur une page web dédiée : <https://www.strasbourg.eu/menageaunaturel>



En parallèle, nous avons mobilisé les autres outils de communication déjà existants et diffusés par d'autres services de la collectivité qui contribuent à accompagner au changement de pratiques : guide du jardinage au naturel, guide de la gestion des déchets dangereux des ménages (lié à l'éco organisme EcoDDS), guide du fonctionnement de la station de traitement des eaux usées, flyer sur les bons gestes pour protéger l'eau de Strasbourg.

Au-delà de la communication directe émanant de la collectivité, nous collaborons et nous appuyons sur les associations d'éducation à l'environnement du territoire, qui peuvent intégrer ces enjeux dans leurs activités auprès de leurs adhérents ou du grand public. Cet appui se traduit par les actions suivantes à destination de ces associations :

- Appel à projet annuel permettant de subventionner des actions des associations sur cette thématique (pour certaines associations très impliquées, le format d'une convention pluriannuelle d'objectifs a été adopté). Les actions prennent souvent la forme d'ateliers qui ont l'avantage d'être interactifs et de mettre les participants dans la situation réelle d'expérimenter le changement de pratiques.
- Construction d'un parcours sur la thématique de l'eau en 2023 (présentation des enjeux territoriaux, visite de la station de traitement des eaux usées, visite de l'exposition de la nappe de l'Ariena).
- Mise à disposition d'outils pédagogiques en prêt gratuit (<https://www.strasbourg.eu/education-environnement>).

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

La démarche d'action sur la réduction des micropolluants pour le grand public était nouvelle. Afin de nous orienter, nous avons réalisé une enquête sociologique à l'amont de la définition de la campagne de communication. Cette étude nous a fortement aidé à cibler les freins et les leviers aux changements de pratiques et donc à dimensionner les outils et messages adéquats.

Nous avons bénéficié d'aides financières pour développer des actions : la campagne de communication s'est déroulée dans le cadre du projet LUMIEAU-Strasbourg.

(<https://www.strasbourg.eu/lumieau-stra>), financé en partie par un AAP national de l'Office français de la Biodiversité et des Agences de l'eau. La suite des actions bénéficie d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Rhin Meuse dans la cadre d'un Contrat Territoire Eau et Climat établi avec la collectivité.

Enfin, l'appui sur les associations d'éducation à l'environnement a été grandement facilité par le fait qu'elles sont structurées en réseau sur le territoire (Réseau Éducation Nature et Environnement).

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

La difficulté principale de la réussite des actions est dû à la non visibilité des enjeux liés à la pollution des eaux usées et à leur impact. D'ailleurs, l'enjeu plus global de l'eau sur le territoire n'est pas perçu par la population comme majeur car la ressource en eau est très présente (nappe phréatique) et le petit cycle de l'eau (eau potable et assainissement) fonctionne très bien, laissant penser qu'il n'y a pas lieu de s'inquiéter. Le lien entre ses actions et les impacts sur l'environnement n'est pas du tout conscientisé.

Une autre difficulté réside dans le fait de trouver une place dans la multitude de sujets sur lesquels la collectivité doit communiquer.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Lier les enjeux de santé et environnementaux est primordial. Cela permet de toucher ceux qui sont sensibles a priori à un seul des deux aspects. Mais cela matérialise aussi le fait que les produits que l'on utilise chez soi ont aussi un impact (direct ou à long terme) sur nous-même et notre entourage.

Cette observation concerne aussi la façon dont la collectivité mène ses politiques publiques. Pour gagner en cohérence et en compréhension, les politiques publiques doivent être construites de manière transversales pour lier les enjeux – car ils le sont – les actions et les acteurs. Les différentes feuilles de route trouvent obligatoirement des points de convergence sur lesquels s'appuyer : protection de la ressource en eau, alimentation et agriculture, santé environnementale, réduction des déchets, etc.

Pour faire que les changements de pratiques deviennent visibles, il faut parvenir à toucher la part de la population qui n'est pas déjà sensibilisée à la thématique. Pour cela, il faut trouver des outils, des moyens, des lieux de communication originaux.

Les changements de comportements ne peuvent être vus que sur du long terme. Les actions doivent être répétées et pérennisées même si l'on a du mal à mesurer l'efficacité à court terme de celles-ci (Combien de personnes sensibilisées ont effectivement changé leurs pratiques ?).

En terme d'évaluation, depuis 2017, plus de 20 000 guides « Ménage au naturel » ont été distribués. Les ateliers menés par les associations permettent de toucher environ 2000 personnes directement par an (hors période COVID).

Fiche action 3 – Ateliers zéro déchets – Changeons les règles !

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Eurométropole de Strasbourg

Rôle de la collectivité : Pilote, organisateur, coordinateur

Services et élus de la collectivité impliqués : Service déchet. Mme Baas, élue en charge de la gestion des déchets.

Echelle de territoire concernée : 33 communes de l'Eurométropole de Strasbourg

Population cible : tous les habitants du territoire

Période / calendrier : toute l'année

Partenaires : Centres sociaux culturels, médiathèques, partenaires associatifs, ...

Budget 2023 :

- 40 000 € pour les ateliers
- 5700 € pour les subventions couches lavables

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle :)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Dans le cadre de son plan d'action « Objectif Zéro Déchet, Zéro Gaspillage » l'Eurométropole de Strasbourg a lancé en 2023 des ateliers de sensibilisation à destination de ses habitants afin de les informer et de les aider à réduire leurs déchets en découvrant des solutions pratiques, écologiques, respectueuses de la santé (sans perturbateurs endocriniens) et plus économiques.

Ex : fabrication de cosmétiques ou produits ménagers au naturel, zéro déchet pour ma santé, changeons les règles des protections menstruelles lavables, couches lavables création d'objets en réemploi, emballage cadeaux en tissus, escape game anti gaspillage ...

De manière générale ce projet « ATELIERS ZÉRO DÉCHET – CHANGEONS LES RÈGLES ! » regroupe plusieurs ateliers en lien avec la santé environnementale et la lutte contre les perturbateurs endocriniens :



- Ateliers couches lavables (2 par an environ) avec fabrication de liniment « maison » + versement d'une subvention de 60€ pour 100€ d'achat (neuf ou d'occasion) ou de location. Plus d'infos ici : <https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/coucheslavables/>
- Ateliers sur le zéro déchet (1 par mois environ) dont ateliers pour ma santé et produits ménagers au naturel. Plus d'infos ici : <https://objectifz.strasbourg.eu/ateliers-zero-dechet/>
- Ateliers changeons les règles : pour les protections menstruelles lavables (2 à 4 ateliers par mois pendant 1 an puis 1 atelier par trimestre environ). Plus d'infos ici : <https://objectifz.strasbourg.eu/fiche/changeonslesregles/>



Ces ateliers sont organisés à destination du grand public, et de nouvelles dates sont mises en ligne régulièrement avec inscription via un [formulaire en ligne MonStrasbourg](#).

En 2023 :

- 10 ateliers zéro déchet avec 110 participants dont :
 - o 2 ateliers couches lavables : 26 participants et 96 subventions couches lavables versées en 2023
 - o 4 ateliers abordant la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens (produits ménagers au naturel avec fabrication de 2 produits + zéro déchet pour ma santé avec fabrication de baume à lèvres et beewrap + 2x zéro déchet à ma portée avec fabrication de bougie naturelle et dentifrice) : 47 participants
- 40 ateliers changeons les règles (14 ateliers couture et 26 ateliers découverte) : 321 participantes et 407 kits distribués

→ La programmation 2024 est en cours.

En plus de ces ateliers grand public, un catalogue a été créé en 2023 (<https://objectifz.strasbourg.eu/wp-content/uploads/2023/04/Catalogue-animations-dechets.pdf> → page 7 santé environnementale) et est mis à disposition de nos partenaires (Communes, associations, bailleurs sociaux...) s'ils souhaitent gratuitement commander et organiser des ateliers à destination de leurs publics (prise en charge financière de l'atelier par l'Eurométropole de Strasbourg). Ce catalogue n'est pas à diffuser au grand public il s'adresse à nos partenaires. Une quarantaine d'ateliers sont organisés par an par ce biais en plus des autres ateliers.



Focus : Dispositif « Changeons les règles » : organisation d'ateliers avec remise de kits offerts



- Pour le grand public (dates et inscriptions via le [formulaire en ligne MonStrasbourg](#))
- Pour le public modeste (à destination de public issu de QPV principalement, ou aux revenus modestes), avec inscription directement dans la structure d'accueil (CSC, associations, lieux d'accueil parent enfant, etc.).

Deux types d'ateliers :

- Ateliers découverte / information : remise d'un kit offert pour le grand public **ou** 2 kits offerts pour le public modeste.
- Ateliers couture : les participantes repartent avec leur création (culotte ou serviette lavable) + un lot de tissus pour pouvoir refaire une protection chez soi + un kit offert pour le public modeste (pas de remise de kit pour le grand public).

Un kit est constitué au choix de : une culotte menstruelle **OU** une coupe menstruelle + une serviette lavable, **OU** un lot de 3 serviettes lavables.

La communication de l'Eurométropole de Strasbourg met clairement en avant la lutte contre les perturbateurs endocriniens (<https://objectifz.strasbourg.eu/wp-content/uploads/2023/11/depliant.pdf>) et les animatrices des ateliers consacrent plusieurs slides sur ce sujet. L'argument santé est vraiment mis en avant (20 min environ).

Plusieurs canaux de communication ont été utilisés pour mobiliser les habitants : communication sur le site de la collectivité, articles sur réseaux sociaux et presse (facebook EMS, DNA et POKaa...), édition de flyer et distribution à l'ensemble des médiathèques, CSC, mairies et mairies de quartier des 33 communes de l'EMS, envoi des informations à plus de 200 relais (partenaires de l'EMS) ...

Les retours sur ces ateliers sont très positifs avec une belle mobilisation de la population.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Cette action s'inscrit dans les politiques de la collectivité et répond à une réelle demande sur le territoire et un engouement pour ces thématiques.
- Le travail en transversalité avec les autres projets de l'Eurométropole a aidé : dispositif ordonnance verte et dispositif contre la précarité menstruelle.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Lancement en mai 2023 juste avant l'été : difficulté de mobiliser du public en présentiel pendant l'été . La mobilisation a été meilleure par la suite.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Une enquête a été réalisée pour le dispositif changeons les règles des protections menstruelles lavables, les résultats sont en cours d'analyse mais montrent déjà que 86 % des participantes souhaitent participer à d'autres ateliers, et que 67% d'entre elles utilisent plus de protections lavables qu'avant. 50 % ont testé leur premier dispositif grâce aux ateliers.

Le public modeste représente une part importante du projet. Ces ateliers à destination du public modeste sont ancrés dans le cadre du plan d'action de lutte contre la précarité menstruelle mis en place en 2023 par la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg. En 2023, ce plan d'action a permis de développer l'installation de distributeurs de protections menstruelles jetables dans 15 lieux publics de la Ville de Strasbourg (plus de 45 000 protections jetables achetées) ainsi que de mettre en place une collecte solidaire de produits d'hygiène durant deux semaines, sur 8 sites de la Ville de Strasbourg (plus de 1400 produits collectés).

Nous disposons de nombreux supports de communication, affiches, flyers pour les couches lavables, les ateliers zéro déchet et le dispositif changeons les règles. Merci de nous indiquer les documents utiles pour vous.

Fiche action 4 – Ordonnance verte

1. Carte d'identité de l'action

Porteur/pilote principal : Service Hygiène et Santé Environnementale + Service Santé-Autonomie

Rôle de la collectivité : porteur du projet

Services et élus de la collectivité impliqués : Alexandre Feltz, adjoint à la Maire en charge de la santé publique et environnementale

Echelle de territoire concernée : Ville de Strasbourg

Population cible : Femmes enceintes ou parcours de PMA

Période / calendrier : Lancement en novembre 2022. Pérennisation de l'action jusqu'à la fin de l'année 2026.

Partenaires :

- Partenaires financeurs en 2024 : ARS (70 000 €), Régime local d'assurance maladie (35 000)
- Partenaires pour la communication : CPAM.
- Autres partenaires locaux : Centre Socio-Culturels, Centres Médico-Sociaux, Médiathèque, Maison Urbaine de Santé

Budget : Les budgets TTC indiqués sont ceux délibérés. Ce sont des budgets annuels. Le budget réellement dépensé sera inférieur puisque les offres des candidats étaient en deçà du budget maximum et certaines bénéficiaires ne vont pas au bout du dispositif donc tous les paniers ne seront pas commandés/tous les ateliers ne seront pas réalisés.

- Expérimentation : 2022-2023 (Ville financeur unique)
 - o Ateliers : 45 000 €
 - o Paniers : 270 000 €
 - o Mobilisation du public : 30 000 €
- Pérennisation : 2024-2026 (co-financement ARS + Régime Local)
 - o Ateliers : 140 000 €
 - o Paniers : 390 000 €
 - o Mobilisation du public : 60 000 €
 - o Gestion administrative : 65 000 €

2. Catégorie de l'action

L'action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : femmes enceintes ou en parcours de PMA + co-parents dans la mesure du possible)
- Un ou plusieurs QPV (action sur l'ensemble de la ville, QPV compris avec ateliers et paniers dans certains QPV)
- Un ou plusieurs établissements
- L'ensemble de la population

3. Description de l'action

Depuis 2018 après la signature de la charte « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » du Réseau Environnement Santé, la ville de Strasbourg s'est engagée dans une politique publique en faveur de la réduction des expositions aux perturbateurs endocriniens à travers différents projets d'information et de sensibilisation.

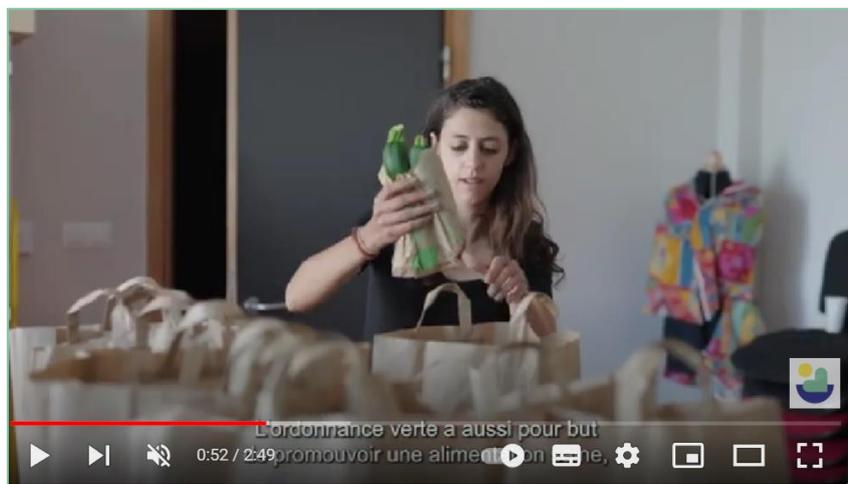
Afin d'aller plus loin, la ville de Strasbourg a souhaité consolider la politique déjà engagée et mettre l'accent sur la protection des femmes enceintes et de leur futur enfant, et ce, au-delà des inégalités territoriales et sociales au travers de la mise en place d'une « ordonnance verte ».

En se munissant d'une ordonnance établie par leur professionnel de santé (médecin généraliste, sage-femme, gynécologue), les femmes enceintes strasbourgeoises ont la possibilité de s'inscrire au dispositif Ordonnance verte en se rendant sur le site internet de la ville depuis novembre 2022. Elles peuvent ainsi participer à 2 ateliers de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens d'une durée d'1h30, et, afin de les accompagner dans le changement d'habitude et dans l'adoption des bons gestes, elles bénéficient chaque semaine de la remise gracieuse de paniers de légumes issus de l'agriculture biologique et locale pendant 7 mois, quels que soient les revenus du foyer.

Fort de son succès, cette expérimentation a atteint son objectif de 800 bénéficiaires au mois de septembre 2023. La collectivité a donc souhaité pérenniser ce dispositif à partir de janvier 2024, pour 1 500 femmes enceintes ou en parcours de PMA, pour une durée de 3 ans et sur le principe d'une durée solidaire pour la distribution des paniers de légumes : en fonction du quotient familial, les bénéficiaires pourront prétendre à 2 mois, 4 mois ou 7 mois de paniers de légumes hebdomadaires. A la demande des bénéficiaires, les ateliers ont été allongés à 1h45.



Vidéo sur l'ordonnance verte :



Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Fort portage politique
- Forte implication des professionnels de santé du territoire, surtout des sages-femmes de PMI
- Intérêt suscité par la remise de paniers de légumes
- Bouche à oreille qui fonctionne bien (1/3 des inscriptions)
- Pluralité des partenaires de territoire qui ont permis une bonne communication
- Qualité des prestations effectuées (ateliers et paniers)

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- La gestion administrative : suivi fin des bénéficiaires pour les relancer lorsqu'elles ne choisissent pas d'atelier, mailing quotidien, permanence téléphonique 4 demi-journées/semaine, etc. => moyens RH non dimensionnés et non prévus pour cela ; ajustement via relance du marché public avec création d'un nouveau lot pour externaliser la gestion administrative à un prestataire.
- Mobilisation des publics précaires éloignés de ces problématiques et accompagnement pour les maintenir dans le projet pendant les 6-7 mois de dispositif.

Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ? L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?

Encore trop peu de recul pour évaluer les impacts mais les premiers éléments sont positifs. Les bénéficiaires sont très satisfaites, pour certaines elles apprennent ce qu'est un PE, pour d'autres il s'agit d'un rappel mais qui a toute son importance.

Les bénéficiaires sont ravies d'avoir des échanges avec des professionnels de la santé environnementale et se sentent en confiance. Elles disent avoir changer leurs habitudes et mis en place de nouvelles pratiques au quotidien (alimentation, produits d'entretien, ...)

Nous n'avons pas de données pour l'instant pour évaluer la réduction des inégalités sociales/territoriales. Nous travaillons cela dans le cadre de projets d'évaluation du dispositif. Néanmoins, pour encourager les publics les moins aisés, le dispositif s'est adapté en proposant la durée solidaire (durée de paniers selon le quotient familial). Aussi, nous avons davantage de structures qui souhaitent accueillir les ateliers, notamment en QPV.

Fiche action 5 – Actions de sensibilisation aux perturbateurs endocriniens dans le cadre du CLS III de l’Eurométropole

1. Carte d’identité de l’action

Porteur/pilote principal : Eurométropole de Strasbourg et associations du territoire

Rôle de la collectivité : Financeur

Services et élus de la collectivité impliqués : Françoise Schaezel, vice-présidente de l’Eurométropole en charge de la santé environnementale

Échelle de territoire concernée : Eurométropole de Strasbourg

Population cible : Grand public et publics spécifiques

Période / calendrier : Année 2024

Partenaires : ARS Grand Est partenaire financeur de l’appel à projets

Budget : 65 000 €

2. Catégorie de l’action

L’action cible :

- Une catégorie de population (si oui, précisez laquelle : professionnels de la petite enfance, professionnels de l’hôtellerie restauration, parents de jeunes enfants,)
- Un ou plusieurs QPV
- Un ou plusieurs établissements : 3 lycées / écoles
- L’ensemble de la population

3. Description de l’action

Dans le cadre de son CLS III, l’Eurométropole lance chaque année un appel à projets en santé environnementale à destination des acteurs du territoire. En 2023, six projets déposés portent plus spécifiquement sur la sensibilisation des publics à l’exposition aux perturbateurs endocriniens et sont mis en œuvre sur l’année 2024 :

- L’Avis en Vert, intégré à la coopérative Antigone, accompagne les professionnel·les du secteur hôtellerie et restauration dans une démarche de changement de leurs pratiques en matière d’utilisation de produits ménagers, ce afin de limiter les expositions aux substances néfastes pour la santé,
- la structure ELANCEO propose, en partenariat avec l’Avis en Vert, l’organisation de conférences portant sur la sensibilisation aux dangers des perturbateurs endocriniens auprès de futurs et jeunes parents dans les quartiers prioritaires et les communes de l’Eurométropole,
- l’Association pour la Prévention de la Pollution Atmosphérique (APPA) sensibilise les professionnel·les de la petite enfance à la question des perturbateurs endocriniens au travers d’ateliers organisés au sein des structures d’accueil de jeunes enfants (crèches, relais d’assistant·es maternel·les, lieu d’accueil parents-enfants),

- la structure Les Insatiables, intégrée au Groupe SOS Transition Écologique et Territoire, met en œuvre un projet de sensibilisation à une alimentation saine et sans perturbateurs endocriniens au travers d'une journée thématique pour le grand public et d'un cycle d'ateliers pour des jeunes résidant en QPV,
- le Réseau Environnement Santé (RES) propose de travailler avec plusieurs lycées du territoire pour sensibiliser les élèves à la question des perturbateurs endocriniens. Ils travaillent avec des éco-délégué-es et prévoient l'utilisation d'un bracelet en silicone permettant de rendre visible leurs expositions quotidiennes aux phtalates,
- le CINE de Bussière propose d'organiser et d'animer des ateliers concernant la santé environnementale auprès de ses différents publics cibles. L'accent est mis sur les pratiques d'hygiène, pour réaliser des produits ménagers ou cosmétiques au naturel et de comprendre l'impact sur la santé des produits classiquement utilisés.

Quels facteurs ont favorisé l'action ?

- Enveloppe budgétaire dédiée pour l'appel à projet et priorisation de la thématique PE.
- De nombreux acteurs mobilisés sur le territoire pour proposer des actions.

Quels facteurs l'ont mise en difficulté ?

- Mobilisation des publics cibles, communication envers les structures parfois compliquée (écoles et lycées, structures petite enfance, ...)

**Quels sont les principaux apprentissages qui ressortent de la mise en œuvre de cette action ?
L'action a-t-elle contribué à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé ?**

Les différentes actions étant actuellement en cours de mise en œuvre, il est trop tôt pour se prononcer sur les résultats et les apprentissages.

Valence

L'équipe municipale a inscrit dans son plan de mandat 2020-2026 le lancement d'une **démarche « commune sans perturbateurs endocriniens »** avec l'objectif *in fine* de signer une charte « villes et territoires sans PE ». Par ailleurs, la santé environnementale est inscrite dans le **contrat local de santé 2019-2023** du territoire de Valence

- **Réalisation d'ateliers qui ont permis de faire émerger 24 pistes d'actions détaillées en 24 fiches-actions**
 - o Groupe 1 : Protéger les populations vulnérables (femmes enceintes, nouveau-nés, enfants, personnes âgées...).
 - o Groupe 2 : Prévenir des expositions en milieu professionnel.
 - o Groupe 3 : Acheter responsable pour la santé et l'environnement.

- **Les propositions d'actions issues des différents ateliers :**
 - o Sensibilisation du grand public à l'occasion d'évènements organisés par la Ville ;
 - o Distribuer des paniers bio aux femmes enceintes ;
 - o Remplacer les goodies en plastique par des objets sans PE ;
 - o Trousse durable et saine ;
 - o Repas bio 1 fois/semaine ou plus ;
 - o Proposer des produits en vrac à EPIVAL ;
 - o Passer au barquettes sans plastique pour le portage de repas à domicile ;
 - o Pérenniser les bonnes pratiques de nettoyage sain dans les différents services et e particulier les publics vulnérables ;
 - o Expérimenter la rénovation sans PE ;
 - o Sensibilisation et formation des agents aux enjeu des PE en milieu professionnel ;
 - o Remplacer les bouteilles d'eau lors des ateliers réunions par des pots à eaux/gourdes avec eau de la ville ;
 - o Offrir aux agents de la ville une gourde homologuée sans PE ;
 - o Informer les femmes enceintes de la ville sur les PE ;
 - o Définir les règles pour nettoyer son propre bureau et son matériel informatique individuel ;
 - o Quantifier l'exposition aux phtalates en milieu professionnel ;
 - o Réflexion sur la QAI des bâtiments de la ville ;
 - o Formation à l'achat sans PE ;
 - o Prise en compte de la présence des PE dans la stratégie d'achats ;
 - o Limiter les achats de produits en plastique ;
 - o Supprimer les meubles / rideaux en tissus contenant des retardateurs de flammes.

Vandœuvre-lès-Nancy

Quelques exemples d'actions :

- Sensibilisations des agents des crèches à la santé environnementale ;
- Remplacement de la vaisselle en plastique par de l'inox ;
- Effort réalisé sur les produits d'entretien (afin qu'ils soient écolabellisés, suppression des désodorants pour WC pour le personnel) ;
- Suppression des lingettes pour le change de l'enfant auprès des assistantes maternelles de la crèche familiale ;
- Mise à disposition de récipients en verre pour la réchauffe/conservation des plats ;
- Essai d'engager une expérimentation de couches lavables sur notre crèche collective mais cela fut un échec, les agents étaient très réfractaires et nous avons abandonné l'idée dans l'immédiat.